

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTES: Mme LOUISE BOUCHER, présidente,  
Mme CLAUDETTE JOURNAULT, commissaire,  
Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire.

**AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT HYDROÉLECTRIQUE  
DE LA TOULNUSTOUC  
PAR HYDRO-QUÉBEC**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

VOLUME 10

---

Séance tenue le 6 février 2001, à 19 h  
Salle communautaire  
1, rue Ashini  
Betsiamites

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2001

SÉANCE DE LA SOIRÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS .....	1
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. DENIS BRASSARD .....	4
M. ROBERT VACHON.....	14
M. JEAN-LOUIS VERRETTE .....	20
M. DANNICK COPEAU.....	28
REPRISE DE LA SÉANCE	
QUESTIONS DE LA COMMISSION.....	31
M. STEVE ST-ONGE .....	39
M. RODRIGUE VACHON .....	40
M. MAJORIC PINETTE.....	45
M. GILLES RIVERIN .....	57
REPRISE DE LA SÉANCE	
QUESTIONS DE LA COMMISSION.....	67
M. DENIS BRASSARD .....	68
M. GILBERT PAUL .....	80
M. JEAN-LOUIS VERRETTE .....	86
M. DANNICK COPEAU.....	89
M. ROBERT VACHON.....	92
QUESTIONS DE LA COMMISSION.....	95
MOT DE LA FIN .....	99

---

**SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2001**  
**SÉANCE DE LA SOIRÉE**  
**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

5 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Kuei ilnuts! Bonsoir mesdames et messieurs, bienvenue à cette dixième séance de l'audience publique portant sur le projet d'aménagement hydroélectrique sur la rivière Toulnostouc proposé par Hydro-Québec.

10

Alors j'informe à nouveau les gens que s'ils souhaitent poser des questions à la Commission, ils doivent s'inscrire au registre qui est tenu derrière la salle par madame Élise Amyot.

15

Avant de procéder aux questions - peut-être, monsieur Brassard, vous pourriez vous avancer déjà - avant de procéder aux questions, je demanderais à Hydro-Québec s'ils ont des documents à déposer à la Commission.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

20

Alors on n'a pas de document à déposer à la Commission.

Néanmoins, on a fait quelques devoirs pendant la pause, et on a la réponse à deux (2) questions.

25

La première question qui avait été posée, c'était relativement à quand on a analysé l'utilisation du territoire, il y avait une préoccupation de la Commission sur les relations qu'on avait pu développer avec les Autochtones face à la protection de l'environnement.

30

Et donc oui, je confirme que nous avons pu échanger, à ce niveau-là, avec les gens que nous avons rencontrés, et nous avons pu recueillir des préoccupations liées surtout à une grande sensibilité aux dérangements, une grande sensibilité aussi à la pénétration de nouveaux accès; une grande préoccupation pour la formation de la glace en aval de la centrale; une grande préoccupation pour la protection de la faune, et non seulement de la faune, je dirais qu'il faut aller plus loin, je dirais des cycles de la faune.

35

On a d'ailleurs, à l'occasion de ces séances, appris, et puis dans les échange qu'on a, on a appris par exemple que le lièvre en ce moment faisait face à une épidémie, donc c'est un cycle, il y a des lièvres partout apparemment, donc il y a une préoccupation. Probablement que c'est une élimination naturelle, mais n'empêche que c'est une préoccupation du milieu. Donc on a décodé vraiment une grande préoccupation pour la nature et la tranquillité.

40

Alors c'est un peu, je dirais, le code de l'environnement qu'on détecte chez nos amis autochtones.

45 La deuxième question à laquelle on voudrait répondre, c'est les questions qui ont été posées ce matin ou hier matin par quelqu'un qui n'est pas là ce soir, c'est monsieur John Burcombe, concernant le Q-2-7. Alors on va vous donner les résultats de nos recherches et de nos calculs.

50 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Parfait. Vous pouvez y aller, monsieur Tessier.

**PAR M. CLAUDE TESSIER:**

55 Bon, je vais lire les questions:

"Lors de l'audience du 1<sup>er</sup> février 2001, Hydro-Québec indiquait que le Q-2-7 au site du nouveau barrage, kilomètre 67.5, est d'environ quatre mètres cubes-seconde (4 m<sup>3</sup>/s)."

60 Alors premièrement, je veux rectifier, le Q-2-7 qu'on a présenté était au site du barrage actuel, et pour donner le débit au site du futur barrage, le Q-2-7 est de onze virgule un mètres cubes-seconde (11,1 m<sup>3</sup>/s).

65 Alors la première question:

"Ce Q-2-7 vient de quelle série de débits."

70 Alors la série de débits, c'est la série 1962 à 1999. On a essayé d'avoir une série de débits la plus représentative de la période où le barrage était existant.

"Est-ce le Q-2-7 avec le mode de gestion actuel du lac Sainte-Anne ou le Q-2-7 naturel avant la construction du barrage Sainte-Anne."

75 Alors c'est le Q-2-7 calculé à partir du mode de gestion actuel du lac Sainte-Anne.

Donc la troisième question est pas appropriée, c'est-à-dire que "dans le dernier cas" - je vais la lire quand même:

80 "Comment avez-vous reconstitué la série de débits."

Donc on a utilisé la gestion actuelle du lac Sainte-Anne.

La question 4:

85 "Veuillez expliquer pourquoi le Q-2-7 de la rivière Portneuf, à l'exutoire du lac Portneuf, est de deux virgule quatre mètres cubes-seconde (2,4 m<sup>3</sup>/s), avec un débit moyen annuel de quinze mètres cubes-seconde (15 m<sup>3</sup>/s), tandis que le Q-2-7 de la Toulnostouc est seulement

90 quatre mètres cubes-seconde ( $4 \text{ m}^3/\text{s}$ ) pour un débit moyen annuel de deux cent treize mètres cubes-seconde ( $213 \text{ m}^3/\text{s}$ )."

Alors l'explication, c'est que dans le cas de la rivière Portneuf, on a une rivière qui n'est pas régularisée, donc les débits naturels sont pas les mêmes; tandis que dans la rivière Toulnostouc, les débits sont régularisés.

95 Et de 1957 à 1985 à peu près, il y a eu bon nombre d'années où le débit à la sortie du barrage était de zéro mètre cube-seconde ( $0 \text{ m}^3/\text{s}$ ) pendant plusieurs jours, sinon plusieurs semaines, alors ce qui fait que la définition du Q-2-7 étant le débit d'étiage sept (7) jours consécutifs sur une récurrence de deux (2) ans, on a un débit près de zéro mètre cube-seconde ( $0 \text{ m}^3/\text{s}$ ). C'est ce qui explique la différence entre le Q-2-7 qui est si petit dans le cas de la Toulnostouc.

Finalement, la dernière question:

105 "La Commission demande à Hydro-Québec de calculer le Q-2-7 des apports journaliers du lac Sainte-Anne, selon la figure 7.1, page 7-3 du rapport PR-3 en régime naturel - donc en régime naturel, sans régularisation - et pour des séries historiques de 79 à 98."

110 Donc plus court. Le Q-2-7 serait de quarante-six virgule cinq mètres cubes-seconde ( $46,5 \text{ m}^3/\text{s}$ ).

115 Maintenant, j'aimerais déposer à la Commission l'objectif de la méthode du calcul du Q-2-7, tel qu'on le retrouve dans "La méthode écohydrologique de détermination des débits réservés pour la protection des habitats de poissons dans les rivières du Québec", mars 97. Où on explique, dans ce document, que le Q-2-7 est utilisé parfois par les gestionnaires de la faune - ça, on parle de 1997 - à des fins de protection d'habitats du poisson, malgré le fait qu'il s'agit d'une méthode approximative et n'ayant pas fait l'objet de validation.

120 Par la suite, la Politique de débits réservés a remplacé cette méthode. Alors je dépose ce document.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

125 D'accord. C'est tout?

Du côté des personnes-ressources, est-ce que vous avez des documents à déposer? Non? C'est bien.

130 Peut-être rappeler aux gens, aussi, comme vous êtes ici présents, la Commission, afin de nous aider à mieux vous servir, vous demande de compléter un sondage avant de nous quitter, sondage qui vise à vérifier votre appréciation de l'audience. Alors je vous invite fortement à le compléter, ça nous rendra service.

135 Je vous rappelle aussi que toute l'information qui est recueillie dans le cadre des travaux de la Commission et tous les documents aussi qui sont déposés à la Commission sont accessibles dans les centres de consultation qui sont ouverts par la Commission, dont notamment un ici à Betsiamites, de même qu'un à Sept-Îles. Il y en a par ailleurs à Québec et à Montréal.

140 Par ailleurs, pour tout document ou toute information transmis à la Commission sur support électronique, l'information est également accessible sur le site Internet de la Commission.

---

145 **PÉRIODE DE QUESTIONS**  
**DENIS BRASSARD**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

150 Alors sans plus tarder, nous passons à votre deuxième question, monsieur Brassard.

**PAR M. DENIS BRASSARD:**

155 Bonsoir.

Vous savez, l'évaluation des effets cumulatifs, monsieur Jean-Marie Picard, son témoignage, c'est ça qu'on aurait dû retrouver dans le document d'Hydro-Québec; essentiellement, on a tout entendu, il les a évalués pour nous verbalement. C'est une opinion, bien entendu, qu'on vous donne là...

160 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

En effet.

165 **PAR M. DENIS BRASSARD:**

C'était tout ce qu'il y avait à écrire, dans le fond, je crois.

170 Et puis avant de poser ma deuxième question, est-ce que c'est possible de savoir si le ministère de l'Environnement du Québec a une opinion sur le rapport d'Hydro-Québec, sur les effets cumulatifs?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

175 Alors monsieur Rochon.

**PAR M. YVES ROCHON:**

180 Oui, on a une opinion. En fait, il faut bien comprendre qu'effectivement, dans la directive du ministre, on demande au promoteur d'évaluer les impacts cumulatifs de son projet. Par contre, cette dimension-là de l'étude d'impact est un peu à un niveau, je dirais, plus d'approche de recherche et de développement.

185 La notion d'impacts cumulatifs est une notion assez complexe en soi, ça ne fait que quelques années qu'on commence à la véhiculer dans nos directives, dans les études d'impact, et actuellement, les promoteurs commencent à utiliser des méthodes comme telles d'évaluation environnementale des impacts cumulatifs.

190 Alors nous, la façon qu'on le regarde, c'est un petit peu pour voir si l'évaluation qui est faite par le promoteur permet d'identifier des problématiques importantes dans le dossier. Il faut comprendre que l'approche d'évaluation des impacts cumulatifs par projet est très problématique, parce que les impacts cumulatifs, c'est la notion de goutte d'eau, et vus par un projet, c'est la goutte d'eau souvent qui est un impact non significatif.

195 Par contre, on va plus traiter de cet aspect-là par mise en place de politiques ou mise en place de façons de faire, de façons de décider. Comme par exemple, sur notre directive sur les dragages, on va plus demander au promoteur qu'il minimise les remblais au maximum, parce qu'on sait que, bon, la problématique des remblais aussi est une problématique.

200 Donc c'est plus dans cette approche-là qu'on vise à susciter, si on veut, un développement de cette notion-là qui est de plus en plus prise en compte.

205 On sait qu'au fédéral, bon, il y a un guide, "Méthodologie d'impacts cumulatifs", aussi, qui vient de sortir, ça fait à peu près un an et demi-deux (1 ½-2) ans, donc tout ça est assez nouveau. Ça, c'est le premier niveau de complexité.

210 Le deuxième niveau de complexité, quand on regarde aussi le rapport, c'est les impacts sociaux, qui est déjà aussi un aspect assez complexe en soi, qui est de plus en plus documenté dans les études d'impact, mais qui reste que c'est une problématique difficile à aborder.

Donc dans le document d'Hydro-Québec, on se trouve à être à un double niveau de complexité, parce qu'on traite, à certains égards, d'impacts cumulatifs, d'impacts sociaux.

215 Je pense que nous, on le regarde à titre indicateur, pour voir si l'analyse qui est faite par le promoteur permet de dégager des problématiques qui devraient être prises en compte peut-être dans une gestion du territoire ou dans la mise en place de nouvelles politiques comme telles.

220

**PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:**

225 Monsieur Rochon, vous nous dites que c'est complexe, mais simplement, là, qu'est-ce que vous anticipez comme impacts biophysiques ou quel est l'impact biophysique qu'il faudrait particulièrement focuser pour évaluer justement qu'est-ce qu'il faut plus faire ou qu'est-ce qu'il faut particulièrement - où il faut être très vigilant pour réduire l'impact?

230 Je vous demande juste de répondre en termes d'impacts biophysiques, parce que les impacts sociaux, on en a reçu un message global cet après-midi.

**PAR M. YVES ROCHON:**

OK. Au niveau des projets de centrales avec barrage?

235 **PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:**

Pour le projet à l'étude.

**PAR M. YVES ROCHON:**

240

Au niveau impacts cumulatifs?

**PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:**

245

Biophysiques. Quel est l'impact biophysique que vous considérez être le plus important à examiner, en termes d'effets cumulatifs.

**PAR M. YVES ROCHON:**

250

Bien là, disons que j'ai pas vraiment regardé le dossier sous cet angle-là, c'est sûr que la question d'habitats du poisson semble être l'impact biophysique le plus important, d'autant plus que, bon, c'est une espèce, l'omble de fontaine, c'est une espèce qui est très valorisée dans le milieu, et c'est aussi l'omble de fontaine qui est pêchée en rivière, donc aussi ça augmente la valeur de cette ressource-là, et il semble, selon les informations qu'on a, que c'est assez rare sur la Côte-Nord qu'on a l'opportunité d'avoir des rivières où c'est qu'on a ce niveau d'habitats là ou de prises là, au niveau d'une rivière, au niveau de la pêche.

255

Donc je croirais, moi, que c'est pas mal l'élément important.

260

On sait que l'accumulation de régularisations de rivières sur la Côte-Nord a eu beaucoup d'impacts sur l'habitat du poisson, et d'ailleurs, comme je disais tantôt, c'est cette prise en considération là qui a fait que le gouvernement a fait une politique sur l'habitat du poisson, sur les débits réservés, c'est un peu cette façon-là de nous assurer qu'il y a des débits réservés, qu'il y a pas de secteur de rivière qui va être asséché.

265 Ça, je pense que c'est l'enseignement qu'on a face à des impacts cumulatifs, qui nous permet d'avoir, être plus vigilants sur les projets actuels. C'est pas mal cet élément-là.

270 C'est sûr qu'on est dans une configuration de projet qui, du point de vue biophysique, ne devrait pas avoir beaucoup de problématique, parce qu'on est dans un réservoir et on s'en va dans un autre réservoir, et c'est déjà une rivière régularisée, donc c'est déjà un secteur qui est impacté, qui a déjà été impacté.

275 Donc à ce niveau-là, je pense qu'on n'accumule pas comme tel d'impacts, dans ce sens-là.

C'est pas mal les éléments, là.

**PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:**

280 Merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

285 Alors monsieur Brassard, maintenant qu'on a eu ce point de vue, est-ce que vous pourriez nous adresser votre deuxième question.

**PAR M. DENIS BRASSARD:**

290 Oui. Enfin, j'ai trois (3) questions sur les effets cumulatifs. Soit que j'en pose une (1) et je reviens pour les deux (2) autres ou je les pose toutes les trois (3).

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

295 Allez-y.

**PAR M. DENIS BRASSARD:**

300 Les limites spatiales qui ont été utilisées comme zone d'étude, dans le cas des Innus de Betsiamites, les quatre (4) mêmes lots de piégeage, et on devrait même parler d'un cinquième, on l'a vu cet après-midi, qui sont utilisés comme limites spatiales pour l'évaluation des effets cumulatifs, alors que pour les activités récréotouristiques, c'est toute la MRC, jusqu'à la rivière Betsiamites, qui est considérée, comment ça se fait que cette décision, en apparence arbitraire, a été prise comme ça?

305 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Arnaud.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

310

On me communiquait un renseignement pertinent. C'est quatre (4) lots de piégeage qui ont été considérés, plus la zone d'influence. Donc monsieur fait référence à une zone plus large.

315

Ça, c'est une définition, une délimitation de la zone qui a été faite, on a été accompagné dans cette démarche par les gens du ministère, et puis de l'Agence canadienne, donc c'est des prémisses qu'on a mises sur papier avec eux à l'avance.

320

Donc nous aussi, on est au début de nos études cumulatives, donc aussi on apprend de nos pairs, alors voilà ce que je peux répondre.

Maintenant, si madame Louise Émond veut ajouter une précision, je lui céderais la parole.

**PAR M. DENIS BRASSARD:**

325

Madame la Présidente, ça fait au moins quinze (15) ans que ça se discute, les effets cumulatifs; il me semble qu'Hydro-Québec doit être habituée. Au complexe Grande Baleine, c'était déjà en discussion et c'était déjà avancé et utilisé dans la méthodologie d'Hydro-Québec.

330

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

On va écouter ce que madame Émond a à ajouter.

**PAR Mme LOUISE ÉMOND:**

335

Madame la Présidente, donc dans le cas de l'utilisation récréative du territoire auquel on fait référence, l'entité qu'on a considérée, c'est la MRC de Manicouagan.

340

Je rappellerai qu'on est en territoire public majoritairement, donc on s'est appuyé sur une entité administrative reconnue, puisqu'il nous apparaissait qu'un des principaux gestionnaires du territoire, en matière de récréotourisme, ça demeure la MRC de Manicouagan qui, elle, reçoit les différents projets et gère aussi le développement de ce même territoire là.

345

Alors c'est, en somme, la justification.

350

Comme l'a dit tout à l'heure monsieur Arnaud, les différents paramètres, tant la définition spatiale que les limites temporelles de l'étude ont été cautionnées et appuyées par les représentants de l'Agence et de l'autorité responsable fédérale, en l'occurrence Pêches et Océans.

**PAR M. DENIS BRASSARD:**

355 Madame la Présidente, on parle d'effets cumulatifs, ici, là. Les lots de piégeage, c'est aussi reconnu par le gouvernement du Québec, ça c'est pas une invention autochtone.

360 Ensuite on a un cas en l'espèce, ici, Manic-Outardes, ça a été développé dans les années cinquante-soixante, et on est devant un nouveau projet qui est de la même sorte. Alors les gens qui ont été impactés dans les années cinquante-soixante le sont de nouveau, jusqu'à un certain point.

365 Alors au moins, on aurait pu prendre le bassin de Manic-Outardes et examiner, sur cet espace géographique, les effets cumulatifs dont monsieur Picard parlait cet après-midi. À mon avis, ça aurait été une excellente base géographique pour considérer les effets cumulatifs.

370 Et ça va avec la durée temporelle correspondante. C'est-à-dire c'est les années cinquante-soixante, et c'est cette période-là qui aurait dû être utilisée, et remonter à ces événements-là, parce que les effets qui ont été causés à cette époque-là se poursuivent encore aujourd'hui. C'est ce que monsieur Picard a décrit, d'ailleurs.

Alors pourquoi Hydro n'a pas essayé de faire mieux!

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

375 Est-ce que, monsieur Arnaud, le choix de l'espace, les évaluations que vous avez retenues ne s'appuient pas sur le fait que les données étaient disponibles à cette échelle spatiale là, plus facilement disponibles?

380 On a parlé tantôt des effets cumulatifs, on a besoin de données, données quantitatives, on essaie de remonter dans le temps avec les données qui sont disponibles, est-ce que c'est pas là finalement les choix qui vous ont guidé dans le choix des territoires ou des espaces retenus aux fins de l'évaluation des impacts cumulatifs?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

385 La première partie de ma réponse sera sur le fait qu'on parle d'aménagement des années soixante, je veux dire on parle quand même d'un espace de temps relativement grand, on parle de quarante (40) ans.

390 La deuxième partie de ma réponse, c'est que, je veux dire, l'espace a été quand même validé, défini avec l'Agence.

395 C'est ce que moi, je peux répondre à ce niveau-là. Je laisserais la parole à Louise, si Louise veut ajouter quelque chose.

**PAR Mme LOUISE ÉMOND:**

400 Comme ça a été déjà abordé par madame Déziel au cours de son intervention la semaine dernière, il y a différents facteurs qui guident la définition de l'horizon temps qu'on définit.

405 Un premier critère demeure le fait qu'au-delà d'une certaine période, je pense que vous l'avez bien dit tout à l'heure, la documentation des impacts associés à différents événements, puisque le guide couvre aussi des événements naturels, on peut penser peut-être à des crues importantes, historiques, ou à des projets, on en a mentionné un certain nombre depuis le début des audiences, si on remonte trop loin dans le temps, la documentation et l'évaluation de ces impacts-là devient plutôt difficile et peut, disons de façon scientifique, être difficilement appuyée.

410 On a un problème qui est un peu de même nature quand on demande à des organismes de développement, des gestionnaires du territoire, d'aller au-delà d'une période d'une dizaine d'années. Mais là encore, la véracité et la précision de ce type d'informations là demeurent, là aussi, plus difficile.

415 J'aimerais peut-être quand même préciser que la question a été posée spécifiquement à la Communauté de Betsiamites, quant aux projets de développement qu'elle anticipait.

420 Bon, dans ce cas bien précis, ici, on nous a effectivement présenté différents projets de développement qui sont à l'étude, et à différents stades d'avancement. Cependant, pour le territoire qui nous concernait, soit les lots de piégeage auxquels on fait référence et la zone d'influence du projet, il y avait pas de projets qui sont sur la table présentement, et ce pour une période d'une dizaine d'années.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

425 La préoccupation de monsieur Brassard est à l'effet que selon l'élément que l'on évalue, on utilise un espace différent, et il se demande pourquoi on a considéré les espaces différents, qu'on a utilisé un espace plus large dans le cas de l'évaluation des impacts cumulatifs, en ce qui regarde le récréotourisme, et des espaces plus réduits en ce qui concerne les autres éléments évalués. C'est un peu ça, sa question.

**PAR Mme LOUISE ÉMOND:**

435 Madame la Présidente, si vous me permettez, je répondrais peut-être par un exemple où si on considère la question des retombées économiques, on a considéré la grande région administrative Côte-Nord, alors que pour d'autres éléments, on s'est limité davantage à un territoire géographique beaucoup plus restreint.

440 Alors c'est pour ça que pour ce qui concerne le poisson, ce qui concerne le territoire utilisé par les Montagnais, on s'est plutôt calqué aux limites d'influence du projet, tandis qu'avec

l'utilisation récréative, bien, comme je vous l'expliquais tout à l'heure, c'est plutôt des considérations de gestion de territoire qui ont prévalu.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

445

Alors on a obtenu réponse à votre question.

**PAR M. DENIS BRASSARD:**

450

Oui. Et certainement insatisfaisante, mais on reviendra dans notre mémoire.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

455

Vous reviendrez dans votre mémoire.

**PAR M. DENIS BRASSARD:**

Exactement.

460

Ma dernière question, je pense qu'Hydro-Québec m'y amène, c'est sur le futur. Il y a une section qui porte sur les activités connexes au projet, pour l'évaluation des effets cumulatifs.

465

L'étude d'impact examine donc certaines activités connexes au projet, notamment l'éventuel parc boréal du Saint-Laurent. Et ma question est la suivante: pourquoi les sites patrimoniaux prévus dans la négociation territoriale globale des Innus de Betsiamites ne sont-ils pas inclus dans les activités à venir, au même titre que l'éventuel parc boréal du Saint-Laurent?

470

Et je connais pas tous les sites qui sont considérés par le conseil de bande, mais je sais que la rivière Godbout, il y a un site patrimonial rattaché à cet endroit-là, et c'est dans les projets.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Arnaud, est-ce que vous êtes capable d'apporter un élément de réponse?

475

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Monsieur Brassard fait référence aux sites patrimoniaux et à des négociations territoriales. Hydro-Québec n'est pas partie prenante de ce genre de négociations. Alors j'ai pas de réponse spécifique.

480

**PAR M. DENIS BRASSARD:**

485

Madame la Présidente, il y a un guide, il y a un guide de référence, un document de référence fédéral qui porte sur le patrimoine physique et culturel, et qui est très explicite sur les questions autochtones.

490

Et peut-être, j'ai entrevu quelqu'un du SAA, du Secrétariat aux Affaires autochtones dans la salle, est-ce que cette personne est encore ici, est-ce qu'elle pourrait peut-être témoigner?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

495

Vous pouvez vous asseoir ici, madame. Si vous pouvez vous présenter, s'il vous plaît.

**PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

500

Bonsoir mesdames, mon nom est Christiane Bernard, je travaille au Secrétariat des Affaires autochtones.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

505

Alors monsieur fait référence à un guide sur les sites patrimoniaux.

Répétez votre question!

**PAR M. DENIS BRASSARD:**

510

Je fais référence aux sites qui sont compris dans la négociation et qui font l'objet d'une négociation, et qui sont prévus et qui sont connus très bien par le gouvernement du Québec. Mais le guide, c'est un guide fédéral qui comporte certaines exigences, à ce niveau-là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

515

Et qu'est-ce que vous voulez savoir, au regard de ces sites?

**PAR M. DENIS BRASSARD:**

520

Pourquoi Hydro n'a pas considéré ce site dans les projets connexes, pour l'évaluation des effets cumulatifs.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

525

Est-ce que vous avez une explication, madame?

**PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

Pourquoi Hydro n'a pas considéré, non, j'en ai aucune idée.

530

**PAR M. DENIS BRASSARD:**

Pour madame Bernard, ce qu'elle pourrait nous dire, c'est quoi ces sites patrimoniaux, c'est quoi leurs statuts, qu'est-ce qui s'en vient, est-ce que c'est dans les nuages ou est-ce que c'est concret, c'est discuté par qui, comment, où.

535

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors madame Bernard.

540

**PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

En fait, le gouvernement du Québec, le gouvernement fédéral et le Conseil tribal Mamuitun ont convenu d'une approche commune, qui sont des grands principes pour une élaboration, une entente de principe qui devrait, sur laquelle ils doivent s'entendre sur les revendications territoriales.

545

Ces revendications portent entre autres, les discussions portent surtout sur la reconnaissance des droits et d'un titre aborigène, sur des mesures de développement économique et sur des territoires, la définition de territoires.

550

Parmi ces territoires-là, il y a eu des sites qui ont été identifiés comme sites du patrimoine, sites patrimoniaux. Pour le moment, nous sommes en négociation, ce sont des territoires qui ont été identifiés par des Autochtones comme des territoires utilisés ancestralement pour des activités dites culturelles, alors là, pour le moment, ces territoires-là ont été indiqués sur la carte du nitassinan, et on peut très bien les observer.

555

Mais pour le moment, on n'a pas de mesures qui ont été déterminées. On est en train de négocier les différentes dispositions qui devraient être mises dans l'entente de principe.

560

J'ai avec moi quelques exemplaires de l'approche commune, dans laquelle il y a des cartes des trois (3) communautés, dont Mashteuiatsh, Betsiamites et Essipit, où on voit les territoires qui ont été identifiés comme sites patrimoniaux, et effectivement, il y a une partie de la rivière Godbout qui est indiquée comme site patrimonial.

565

**PAR M. DENIS BRASSARD:**

Madame la Présidente, est-ce que le SAA a été consulté par Hydro-Québec pour fournir des informations sur les projets ou sur les intérêts autochtones.

570

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Madame Bernard, est-ce que vous avez...

575 **PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

À ma connaissance, je ne pourrais vous dire, sûrement qu'il a été consulté mais je ne connais pas les résultats des commentaires que le SAA a fait parvenir à Hydro-Québec.

580 Sauf qu'il y a une personne d'Hydro-Québec, un coordonnateur aux Affaires autochtones qui participe à certaines réunions, au Secrétariat des Affaires autochtones, où il y a eu des présentations sûrement de l'approche commune.

585 Maintenant, concernant plus spécifiquement le projet, je ne saurais vous dire, mais je pourrais m'informer à savoir quels ont été les commentaires par rapport à l'avant-projet de la rivière Toulnostouc.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

590 D'accord. Nous attendons votre information, merci.

Merci monsieur Brassard.

595

---

**ROBERT VACHON**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

600 Je ne sais pas si monsieur Robert Vachon est là, il avait sauté son tour tantôt.

Alors je vous redonne votre place! Bonsoir.

**PAR M. ROBERT VACHON:**

605

Bonsoir. Moi, je me présente, c'est Robert.

610

C'est pour savoir pourquoi que l'Hydro fait encore des barrages, actuellement. Il y a onze (11) barrages, actuellement, je sais pas pourquoi qu'il fait encore d'autres barrages.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

615

Alors on va demander à monsieur Arnaud, qui nous a expliqué, qui nous a indiqué la semaine dernière, à Baie-Comeau, dans quel cadre s'inscrivait le projet, en matière de puissance et de demande énergétique, de rappeler ces éléments ce soir.

620 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Alors pourquoi Hydro fait des barrages, la réponse, c'est que la société québécoise dans son ensemble est une société qui continue à se développer, et dans le contexte de ce développement, dans les années, à partir des années 2005, on va avoir besoin de plus d'énergie, on va avoir besoin de plus d'énergie principalement pour alimenter le développement industriel d'une part et, deuxièmement, dans une moindre mesure, le développement résidentiel et agricole.

630 Alors actuellement, pourquoi des barrages, pourquoi pas une autre filière, pourquoi pas, comme nos voisins américains qui développent des centrales au charbon ou au gaz, c'est que nous avons une approche qui est, depuis quelques années, depuis plusieurs décennies, et plus particulièrement depuis quelques années, orientée spécifiquement vers l'hydroélectricité.

635 C'est une ressource que nous avons la chance d'avoir, qui est peu polluante, qui est renouvelable.

640 Et dans le cas spécifique de Tournestouc, pourquoi la Tournestouc, parce que la Tournestouc est une rivière qui est déjà aménagée, qui présente un potentiel résiduel intéressant, et qu'on a évalué que ce projet-là, en plus d'être rentable, était acceptable au niveau environnemental. C'est-à-dire qu'on pouvait en pallier les effets sur la nature.

Et finalement, qu'il y a eu un certain nombre d'ententes qui ont été signées avec le milieu d'accueil, qui semblait réceptif et favorable au projet. Alors voilà pourquoi on fait ce barrage.

645 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Donc il y a une croissance de la demande qui est observée et estimée à l'aide d'indicateurs?

650 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

C'est ça, à l'aide d'indicateurs et à l'aide des analyses qu'on fait.

655 On a un système d'analyse interne, à Hydro-Québec, dans lequel on réévalue périodiquement la demande de la communauté du Québec dans son ensemble.

Comme on l'a vu très spécifiquement, on fait pas cette analyse sur des projections ou sur des intentions, on analyse la demande sur les projets qui sont annoncés, donc des projets qui ont quand même une très forte chance de se faire.

660

Et on peut ajouter, comme on vous l'a montré aussi, que c'est pas seulement la demande en énergie qui est en croissance, mais c'est ce qu'on appelle la demande en puissance, c'est-à-dire la demande de pointe, et cette demande de pointe va aussi subir une augmentation qu'il va falloir satisfaire, notamment dans la période hivernale où, comme vous le savez, traditionnellement, je sais que vous êtes statisticienne des périodes de pointe, alors...

665

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est plutôt que j'ai de la mémoire!

670

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

D'accord. Alors on a aussi un besoin dans ce domaine-là.

675

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ça répond à votre question?

**PAR M. ROBERT VACHON:**

680

Oui.

Mais d'autre chose que je pourrais rajouter, comme les animaux, la forêt qui peut être affectée aussi, comme le lièvre, actuellement il est affecté. Donc il peut propager la maladie qu'il y a actuellement, le lièvre, qui se propage actuellement dans la nature. Je crois que c'est grave, au niveau des animaux.

685

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

690

Et qu'est-ce que vous avez comme question en regard de ça?

**PAR M. ROBERT VACHON:**

C'est très dangereux au niveau de l'énergie, avec les animaux.

695

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Là, vous êtes en train de me donner une opinion par rapport au projet.

700

**PAR M. ROBERT VACHON:**

Oui, OK.

705 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et ce soir, on recueille pas l'opinion. Ça va nous faire plaisir de recueillir votre opinion dans la semaine du 12 mars. Mais ce soir, ce qui vous est offert, c'est de poser des questions à Hydro-Québec, pour essayer de comprendre, bien cerner son projet et puis vous faire une bonne  
710 idée de ce projet-là, ce qui vous permettra de formuler votre opinion par la suite.

Mais j'aimerais, peut-être par une question, que vous essayiez de nous dire quelles craintes vous avez, au regard de ce projet-là.

715 **PAR M. ROBERT VACHON:**

Les craintes que j'ai actuellement, je crois qu'on va avoir beaucoup d'inondations sur la rivière Toulnostouc. Je crois que, d'après mes pensées à moi, qu'on va avoir, je pense, des inondations sur la rivière Toulnostouc. On va avoir des dégâts, les arbres, les poissons, tout sur  
720 la nature.

Je crois qu'il y a onze (11) barrages, actuellement, qu'on peut survivre dans notre communauté au Québec.

725 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Je vais tenter une question auprès d'Hydro-Québec.

Monsieur Arnaud, la semaine dernière, vous nous avez indiqué comment vous comptiez  
730 faire la mise en eau, une fois que le barrage serait réalisé. Est-ce que vous pourriez peut-être présenter cette explication à monsieur, qui craint des effets de l'inondation?

Monsieur Tessier, oui, vous avez quelque chose?

735 **PAR M. CLAUDE TESSIER:**

Oui, en attendant que monsieur Arnaud retrouve sa présentation, je voudrais peut-être indiquer que monsieur a parlé du lièvre, et puis c'est vrai que dans certaines situations, les populations comme celle du lièvre peuvent augmenter sensiblement, et on a remarqué, dans les  
740 inventaires qu'on a faits dans la région de la Toulnostouc, qu'il y avait une abondance dans les populations de lièvre.

Et le cycle naturel du lièvre est d'environ neuf (9) à dix (10) ans, et on pense que dans le secteur, on est rendu en haut du cycle.

745 Ce qui fait que souvent, dans le milieu naturel, lorsqu'une population animale atteint des densités importantes, il peut y avoir des maladies qui sont générées par une surabondance, du stress, une surpopulation, une limite de la nourriture, et à ce moment-là la population redescend.

750 Ça, c'est le portrait naturel qu'on retrouve actuellement dans la nature, et ça représente ce qu'on voit pour la rivière Toulnostouc.

De la même façon que la population de lièvre a augmenté beaucoup et est à son déclin, et puis là je parle, barrage pas de barrage, c'est la même chose, les prédateurs, eux, s'en régalaient et augmentent aussi dans la même proportion, jusqu'à temps qu'il y ait aussi un déclin.

755 Alors je voulais juste vous situer que pour la question du lièvre, des maladies chez le lièvre, quand il y a des fortes populations, font partie du cycle naturel de cette espèce-là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

760 D'accord. Donc il y a pas de lien de cause à effet entre la construction d'un barrage et le cycle du lièvre que vous venez de nous exposer?

**PAR M. CLAUDE TESSIER:**

765 Non, il y a pas de cause à effet. Le seul lien qu'on peut faire, c'est qu'on a une meilleure connaissance de cette espèce-là dans le milieu.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

770 Monsieur Arnaud.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

775 Alors cette présentation s'inscrivait dans la préoccupation du remplissage du réservoir. Je vais vous situer d'abord c'est quoi la problématique de remplir le réservoir.

780 On a actuellement le barrage du lac Sainte-Anne qui, au moment de la crue printanière, est à peu près à un niveau de deux cent quatre-vingt-huit mètres (288 m), et on a ici le nouveau barrage de la Toulnostouc, qui a été construit. Ici, on a le fond du réservoir. Bon là, vous imaginez qu'il y a des arbres, et puis dans le fond de ce réservoir, il y a une petite faune.

785 Et s'est posée, la semaine dernière, dans nos discussions, la problématique de comment on pourrait faire en sorte que cette faune puisse se déplacer pendant la période de remplissage, et nous avons, nous, une problématique. C'est qu'actuellement, on voudrait utiliser la crue printanière, parce que le barrage du lac Sainte-Anne, il y a une vanne ici qui est utilisée actuellement, et on voudrait utiliser la crue printanière, et on avait estimé que la durée pour le remplissage serait de l'ordre de trois (3) semaines.

790 Alors on a regardé les différentes espèces d'animaux qui pouvaient se trouver dans le réservoir. Donc ça, vous pouvez retrouver ça à la page du rapport d'étude d'impact, à la page N-23, et entre autres, vous avez surtout, à la page N-23, tous les types de petits animaux qui

peuvent se retrouver dans ce réservoir; mais surtout, on avait aussi regardé que l'original est présent, à un original par dix kilomètres carrés (10 km<sup>2</sup>), alors on a vingt-deux kilomètres carrés (22 km<sup>2</sup>), donc on pourrait avoir deux (2) originaux, mais on n'avait pas repéré de ravage.

795

Par contre, on a dans le réservoir treize (13) colonies qui ont été observées, dont trois (3) qui sont au fond du réservoir. Il y a du lièvre, du renard, des petits mammifères, de la loutre, de la martre.

800

La problématique: déplacer au maximum les espèces avant la mise en eau, afin de s'assurer leur protection. Et aussi, ce qu'on a remarqué dans les études qu'on a faites, c'est que les espèces ne se déplacent pas à des périodes semblables. Il y en a qui hibernent à la fin de l'hiver, il y en a qui se déplacent au début du jour, d'autres qui se déplacent avant le coucher du soleil. Donc c'est toute une faune qui, finalement, peuple ce réservoir. Et on s'est dit, qu'est-ce qu'on pourrait faire pour essayer de leur donner un signal.

805

Alors on en a deux (2) signaux! D'abord, on s'est engagé à faire le déboisement de la couronne de récupération et de récupérer le bois marchant en 2004-2005, à l'hiver 2004-2005. Le déboisement de la couronne, c'est qu'on va créer un réservoir, mettons, qui va être circulaire, et vous savez qu'il va y avoir une couronne.

810

Alors cette couronne, c'est une zone dans laquelle on va couper le bois pour pouvoir permettre la libre circulation. Ça, ça va nous permettre de faire du bruit, purement et simplement, et d'avertir, de donner un premier signal.

815

Ensuite, il va y avoir aussi la récupération du bois marchand, qui est dans des lots qui sont séparés sur le réservoir; ils sont pas tous à la même place. Il y en a au nord, il y en a au centre, il y en a au sud. Donc là aussi, on va avoir un signal. Les animaux vont avoir un signal.

820

Ensuite, on avait deux (2) problématiques, une double problématique. On a assez parlé du débit réservé, ce débit réservé, on veut le donner le plus vite possible à la rivière, le donner le plus vite possible au poisson. Vous vous souvenez, après le barrage, il y a un lac, donc là on va pouvoir ne pas avoir d'eau pendant quelques jours, voire quelques semaines, mais il faut y aller le plus vite possible.

825

Donc dès qu'on aura commencé le remplissage, on va avoir ici le niveau avant la crue printanière, on va avoir le niveau qui va baisser.

830

Et quand le niveau va atteindre, ici, deux cent quatre-vingt-six (286 m), donc le fond du réservoir va se remplir du côté du barrage Toulnostouc, parce que le terrain, souvenez-vous, c'est un barrage et on utilise la pente de la rivière, donc on va remplir le fond du réservoir où il y a plus d'animaux, parce qu'on a construit le réservoir, donc c'est évident que les animaux sont partis de là, et ils ont dû monter par là, monter dans les tributaires.

835           Donc c'est un signal qu'on leur donne. Et quand on va être à deux cent quatre-vingt-six (286 m), on va ouvrir la vanne du débit réservé.

840           Et ensuite, on a deux (2) mesures supplémentaires. D'abord, on a accepté de retarder le remplissage du réservoir, on va le faire plus lentement, donc on va aller chercher un signal de plus pour les animaux, on va leur donner une semaine de plus.

              Et finalement, on a décidé qu'on allait utiliser les deux (2) mois de la crue, parce que la crue dure à peu près deux (2) mois, pour terminer le remplissage.

845           C'est-à-dire que, première chance, il y en a plus là à cause du bruit; deuxième chance, on défait la couronne du lac; troisième, on remplit peu à peu; et quatrième, ceux qui seront dans les tributaires, ils vont avoir deux (2) mois pour pouvoir partir.

850           Alors voilà à peu près le scénario qu'on a retenu et qu'on s'est engagé vis-à-vis la population et vis-à-vis de vous à respecter.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

              Merci.

855

              Ça va?

**PAR M. ROBERT VACHON:**

860

              Ça va, je vous remercie, très bien.

---

**JEAN-LOUIS VERRETTE**

865

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

              Monsieur Jean-Louis Verrette, s'il vous plaît.

870

              Bonsoir.

**PAR M. JEAN-LOUIS VERRETTE:**

              Bonsoir madame la Présidente, mesdames les Commissaires.

875

              Ma première question porte sur le fonctionnement de la centrale de Toulnostouc en réseau fréquence-puissance, que les gens d'Hydro-Québec appellent le RFP.

880 À la lecture du rapport, dans les premières pages tout au moins, il n'est pas question de cet aspect-là. Alors je suis sous l'impression au départ que ça ne sera certainement pas une centrale qui va fonctionner avec le système RFP.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

885 Pourriez-vous parler un petit peu plus lentement, parce qu'on est en train de traduire.

**PAR M. JEAN-LOUIS VERRETTE:**

890 Parfait. Par la suite, vers la fin, il est question de fonctionnement des turbines, et leur plage de variations me donne l'impression que c'est une plage de variations qui pourrait correspondre à un système en RFP.

895 Alors la question que je pose aux gens de l'Hydro-Québec: est-ce que la centrale fonctionne en réseau fréquence-puissance? Si c'est oui ou c'est non, pour quelles raisons, quels sont les critères qu'ils ont utilisés. Et si c'est non, est-ce que ça a été envisagé et comment peut-on comparer le fait que ce n'est pas dans ce système-là à Toulnostouc alors qu'à B-2, ça fonctionne de cette façon-là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

900 Alors monsieur Arnaud, en quel mode la centrale va-t-elle fonctionner.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

905 Non, elle fonctionnera pas en RFP. Mais Michel Gaudette va vous répondre plus précisément à cette question.

**PAR M. MICHEL GAUDETTE:**

910 Comme disait monsieur Arnaud, ça ne sera pas une centrale RFP. RFP, on appelle ça le réglage fréquence-puissance. Ce que ça veut indiquer, c'est que lorsque sur le réseau, par exemple vous auriez un froid qui s'identifie, la demande augmente, de façon à ce que cette demande soit satisfaite, on a des groupes qui sont ajustés automatiquement. Donc s'il y a plus de demande, plus de puissance, on ouvre plus l'eau qui arrive aux turbines pour qu'il y ait cet ajustement-là qui est fait.

915 Dans le cas de Toulnostouc, on a une centrale qui, malgré qu'elle ait cinq cents mégawatts (500 MW), c'est pas la plus grosse centrale d'Hydro-Québec. Donc les centrales en RFP sont souvent des grosses centrales, pour amortir.

920 Il y a aussi une autre raison pourquoi elle n'est pas en RFP, elle a deux (2) groupes. Donc de faire des variations, ça peut nous amener dans des plages de rendement non optimal pour la centrale, ce qu'on va déjà devoir faire dans certaines conditions particulières.

925 Et il y a aussi qu'actuellement, on a quelque chose comme dix (10) centrales, des grosses centrales pour la plupart, qui sont en mode RFP, qui nous permettent d'ajuster la puissance en fonction du besoin.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

930 Est-ce que vous avez réponse à toutes vos questions?

**PAR M. JEAN-LOUIS VERRETTE:**

935 En partie tout au moins.

Ce que j'aimerais savoir, est-ce que c'est quelque chose qui est envisageable par Hydro-Québec pour qu'un changement se produise après, je sais pas moi, quelques années d'opération?

940 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Je pense qu'on vous a dit que compte tenu qu'il y avait deux (2) groupes, c'était pas envisageable.

945 **PAR M. JEAN-LOUIS VERRETTE:**

C'est l'obstacle majeur?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

950 Monsieur Gaudette.

**PAR M. MICHEL GAUDETTE:**

955 Le fait qu'elle a deux (2) groupes, ça nous donne moins de souplesse. Donc si on avait besoin d'avoir plus de réglages fréquence-puissance, on regarderait parmi nos centrales quelle est la plus pertinente, et je ne crois pas que Toulhustouc serait la plus pertinente.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

960 Donc...

**PAR M. JEAN-LOUIS VERRETTE:**

965 Ça répond à ma question.

970 La deuxième, madame la Présidente, touche la simulation que les gens d'Hydro ont fait pour étudier qu'est-ce qui se serait passé avec les débits qui couvrent la période de 1976 à 1997, alors ils ont fait une simulation et pour faire la simulation, ils sont partis d'un côté avec les volumes d'eau disponibles, donc les apports hydrauliques, et d'autre part, une demande.

975 Alors pour fins de simulation semblable, ils peuvent jouer au niveau de la demande surtout, parce que les intrants sont fixes.

Alors ma question est: quels sont les critères qu'ils ont utilisés pour fixer une demande, pour être capables de faire la simulation pour les vingt-deux (22) années.

**PAR M. MICHEL GAUDETTE:**

980 Dans le cas de Toulnostouc, ce qu'on a comme facteur d'utilisation - le facteur d'utilisation, c'est comment est-ce qu'on va répondre à la demande, est-ce qu'on va produire plus en décembre, en janvier, ce qui est habituellement le cas - c'est une centrale qui a un facteur d'utilisation de soixante pour cent (60%). Donc actuellement, ce qui est mis comme information permet de justement faire une production qui est plus forte l'hiver.

990 On a regardé aussi si on pouvait maximiser l'énergie en le faisant l'été, aussi, en faisant plus de production. C'est possible, par contre on reste avec le fait que nos besoins sont beaucoup plus l'hiver, décembre-janvier-février, et lorsqu'on a fait nos calculs d'énergie, c'est en tenant compte de l'utilisation qui va en être faite.

995 Et à remarquer que l'utilisation de l'eau du barrage Sainte-Anne actuel ressemble étrangement à ce qu'on projette dans le futur. Donc utiliser l'eau l'hiver pour fournir de l'énergie, et remplir notre réservoir par la suite, avec la crue printanière.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1000 De façon générale, est-ce que le facteur d'utilisation est toujours autour de soixante pour cent (60%)? Je sais que vous avez remis un tableau à la Commission, il y a des fluctuations, plus ou moins deux ( $\pm 2$ ), mais de façon générale?

**PAR M. MICHEL GAUDETTE:**

1005 Les besoins du parc, le facteur d'utilisation moyen est de l'ordre de soixante pour cent (60%). Le facteur d'utilisation, ça veut dire si notre centrale, on met un débit d'équipement qui est un peu plus gros que le débit moyen de la rivière, on vous a indiqué que le débit moyen de la rivière était de deux cent douze mètres cubes-seconde (212 m<sup>3</sup>/s) au réservoir Sainte-Anne, et le débit d'équipement, trois cent trente (330 m<sup>3</sup>/s), qu'on peut pousser jusqu'à trois cent soixante mètres cubes-seconde (360 m<sup>3</sup>/s), c'est un débit, le facteur d'utilisation, c'est une marge pour nous permettre, comme pour une voiture par exemple qui peut aller plus vite que cent kilomètres

1010

à l'heure (100 km/h), de pouvoir dépasser. Donc c'est une marge qui, dans ce cas-là, est pour répondre aux besoins.

1015 À la question, est-ce que vous avez d'autres types de centrales, oui. On a par exemple Sainte-Marguerite, qui est en train d'être construite, où on va faire, quoique la centrale va fournir de l'énergie toute l'année, elle a un facteur d'utilisation qui est de trente (30%) à quarante pour cent (40%). On a mis un plus gros moteur, parce que ça va être la plus haute chute aménagée au Québec; je ne parle pas du Labrador, au Québec ça va être la plus haute chute. Et alors, pour répondre à un besoin de puissance avec peu d'eau, à cause qu'il y a une très grande  
1020 hauteur de chute.

On peut à ce moment-là se servir de cet équipement-là, qui est plus un équipement de pointe, malgré qu'il fournit toujours à la base.

1025 Et comme dernier complément, si vous pensez à une centrale comme Beauharnois, où il y a peu de régularisation, c'est le fleuve qui arrive, le facteur d'utilisation va être de l'ordre de quatre-vingts pour cent (80%), parce qu'on ne peut pas emmagasiner l'eau, il faut avoir à un moment donné des débits qui permettent d'accepter le débit du fleuve.

1030 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est une centrale que vous appelez au fil de l'eau, c'est ça?

**PAR M. MICHEL GAUDETTE:**

1035 Oui.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1040 Ça répond à votre question, monsieur?

**PAR M. JEAN-LOUIS VERRETTE:**

1045 Pas tout à fait, madame la Présidente. Mais je peux peut-être reformuler ma question et aller chercher l'information.

Je voulais plutôt savoir quels étaient les critères qu'on avait utilisés pour simuler la demande, pour être capables de voir ce qui se passait pendant ces vingt-deux (22) années de référence.

1050 Alors je vais reformuler la question de la façon suivante: est-ce qu'ils auraient pu faire une simulation, avec un autre type de demande, pour modifier le nombre de fois où il y a eu des déversements.

1055 Vous voyez le lien?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1060 Non, expliquez-moi.

**PAR M. JEAN-LOUIS VERRETTE:**

1065 À partir de la simulation qu'ils ont effectuée, ils ont constaté que pendant les vingt-deux (22) années d'opération, il y a eu huit (8) déversements au niveau du déversoir.

Or, la question que je pose, ces huit (8) déversements-là sont fonction de la simulation.

1070 S'ils avaient fait une simulation différente, autrement dit décidé de faire fonctionner deux (2) turbines vingt-quatre (24) heures par jour ou en faire fonctionner une (1), je sais pas, toute la journée, ou bien un des scénarios qu'ils ont expliqués, vous savez, des pointes à six heures (6 h) du matin et quatre heures (4 h) de l'après-midi, s'ils avaient fait une simulation différente, est-ce qu'ils auraient pu obtenir des déversements différents de ceux qu'ils ont trouvés.

1075 Vous avez bien saisi?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Arnaud.

1080 **PAR M. MICHEL GAUDETTE:**

1085 Dans les simulations qu'on a faites, on en a tenu compte des déversements qui pouvaient survenir. L'exploitation qu'on voulait faire était pour maximiser la production hydroélectrique, et lorsqu'on est en situation où il y a plus d'eau, c'est sûr qu'à ce moment-là, on exploite la centrale à son débit maximum; on aime mieux faire passer l'eau dans la centrale que dans l'évacuateur, question de production.

1090 Il aurait pu y avoir des réductions légères de déversements. Les années où il y a des déversements, c'est que les crues étaient plus importantes. Par contre, à titre d'information, la rivière est très bien régularisée sur disons cent pour cent (100%), vous avez de l'ordre de quatre-vingt-dix-sept (97%) à quatre-vingt-dix-huit pour cent (98%) de l'eau qui passe dans la centrale.

1095 On a un débit réservé de trois mètres cubes-seconde (3 m<sup>3</sup>/s), et si on tient compte des déversements dus à des crues, on a un petit peu plus que six mètres cubes-seconde (6 m<sup>3</sup>/s) qui passent dans l'évacuateur, incluant le trois mètres cubes-seconde (3 m<sup>3</sup>/s). Donc vous avez plus de deux cents (200 m<sup>3</sup>/s) qui passent dans la centrale, c'est très bien régularisé.

Par contre, pour répondre, comme dernier complément à la question de monsieur, on aurait pu diminuer un peu les déversements, mais au détriment de la production.

1100

Comment on aurait procédé, c'est au lieu de réduire le marnage, les fluctuations de niveau qui vont passer de vingt-six (26 m) à douze mètres (12 m), on aurait pu à ce moment-là garder l'ancien marnage, l'ancienne fluctuation, ça nous aurait permis de récupérer un peu dans le déversement. Mais on aurait sacrifié sur la production, la hauteur d'eau aurait été plus faible à la centrale, et ça n'aurait pas été intéressant sur ce plan-là.

1105

Et on aurait perdu l'avantage qu'on avait sur le plan environnemental de réduire ces fluctuations.

1110

**PAR M. JEAN-LOUIS VERRETTE:**

Je peux y aller avec un complément d'information?

1115

Au niveau de ces huit (8) déversements, il n'est pas mention dans le rapport, que je sache tout au moins, quel est le volume de déversement ou la durée, si vous voulez. On dit tout simplement qu'il y a eu un déversement.

Alors est-ce que c'est un déversement qui aurait eu lieu pendant une semaine, pendant une journée ou pendant quelques heures.

1120

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que vous avez cette information, monsieur Arnaud?

1125

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Michel.

1130

**PAR M. MICHEL GAUDETTE:**

On peut obtenir pour la Commission les volumes exacts. Il va falloir aller dans nos calculs précis.

1135

Je vous donnais un peu l'ordre de grandeur, en vous disant que sur le deux cent douze mètres cubes-seconde (212 m<sup>3</sup>/s) moyen de la rivière, il y en a trois (3 m<sup>3</sup>/s) qui sont arrivés dans les déversements. C'est une valeur moyenne, donc sur la période de vingt-deux (22) années.

On va vous obtenir, ça va être disponible, les durées où il y a des déversements et les volumes précis.

1140

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que vous avez besoin de cette information?

1145 **PAR M. JEAN-LOUIS VERRETTE:**

Pas ce soir, ça m'empêchera pas de dormir!

1150 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Non, mais vous avez besoin de cette information?

**PAR M. JEAN-LOUIS VERRETTE:**

1155 Ça peut être intéressant, parce que trois pour cent (3%) d'un immense volume, c'est quand même beaucoup.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1160 Alors vous allez les déposer à la Commission. On reviendra pas demain, par exemple, mais on apprécierait le recevoir à nos bureaux.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

1165 D'accord.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1170 Merci.

**PAR M. JEAN-LOUIS VERRETTE:**

Merci.

1175 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci, monsieur Verrette.

1180

---

**DANNICK COPEAU**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1185 Monsieur Dannick Copeau, s'il vous plaît.

**PAR M. DANNICK COPEAU:**

1190 Bonsoir. Ça concerne la future centrale. Dans l'étude d'impact, il est mentionné que la centrale pourrait être arrêtée en de rares exceptions, ils disent fin avril-début mai, faute de réserve d'eau.

Et ma question: quelle sera la fréquence et la durée de ces arrêts de la centrale.

1195 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Arnaud. Est-ce que vous avez la référence dans l'étude d'impact?

**PAR M. DANNICK COPEAU:**

1200

Oui, 3-39.

**PAR M. MICHEL GAUDETTE:**

1205

Dans le rapport, il est effectivement indiqué que la centrale pourrait être arrêtée. La fréquence n'est pas évaluée.

1210

Ce que je peux mentionner, c'est que de façon à donner l'information détaillée, on a indiqué que ce cas pourrait survenir. Ce n'est pas dans l'intérêt d'Hydro-Québec d'arrêter une centrale, on a une centrale, elle est quand même chauffée, et on tire notre énergie du groupe, donc ce n'est pas dans notre intérêt de la fermer.

1215

Par contre, on gère notre eau pour faire face à la prochaine crue, donc on vide progressivement le réservoir pour maximiser la production, et advenant que la demande serait importante avant la crue, qui habituellement commence au début de mai, on pourrait arriver à un réservoir qui commence à être assez vide, pas complètement vide parce qu'on va toujours conserver l'eau suffisante pour alimenter le trois mètres cubes-seconde (3 m<sup>3</sup>/s), mais à un moment donné, s'il commence à manquer un peu d'eau, on va privilégier le trois mètres cubes-seconde (3 m<sup>3</sup>/s) et on fermerait la centrale.

1220

Donc il faudrait que la crue soit tardive et que la demande demeure forte. Il y a peu de chance. Il y a pas des études détaillées, statistiques qui ont été faites là-dessus, mais c'est vraiment pas dans notre intérêt, pour l'opération de la centrale, de faire ça. Donc ça devrait pas survenir souvent.

1225

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mais est-ce qu'il pourrait arriver que la situation fasse en sorte que vous compromettiez le trois mètres cubes-seconde (3 m<sup>3</sup>/s)?

1230 **PAR M. MICHEL GAUDETTE:**

Non. La priorité, c'est le trois mètres cubes-seconde (3 m<sup>3</sup>/s), en gardant une réserve suffisante même pour que la crue arrive seulement en juin. La quantité va toujours être là.

1235 Et autre point d'information, c'est que le pertuis, l'ouverture qui est dans l'évacuateur de crue, est à la cote deux cent quatre-vingt-sept (287 m), on est trois mètres (3 m) sous le niveau minimal d'exploitation pour les besoins de la centrale. Donc on a toujours cette couche d'eau là qui est quand même volumineuse pour alimenter.

1240 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

Vous avez une autre question, monsieur Copeau?

1245

**PAR M. DANNICK COPEAU:**

Oui. Donc il peut pas arriver d'autres moments de l'année, à part fin avril-début mai...

1250 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est ça, dans la mesure où il y a une crue tardive. C'est ce que j'ai bien compris?

**PAR M. DANNICK COPEAU:**

1255

Ce serait les seuls moments?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1260

Une crue tardive et une demande....

**PAR M. MICHEL GAUDETTE:**

1265 Un délestage de centrale, ça arrive très rarement mais ce serait un autre cas où la centrale serait fermée.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1270

Et s'il y a de l'entretien, vous gardez toujours un groupe?

**PAR M. MICHEL GAUDETTE:**

On garde toujours un groupe en fonction. On entretient seulement un à la fois.

1275

**PAR M. DANNICK COPEAU:**

C'est parfait.

1280

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci. Alors on va prendre une pause d'une dizaine de minutes, après quoi on se revoit avec d'autres intervenants.

1285

---

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1290

---

**REPRISE DE LA SÉANCE**  
**QUESTIONS DE LA COMMISSION**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1295

On reprend les travaux! Pendant que monsieur Steve St-Onge s'installe à la table, je vais adresser une question à Hydro-Québec, il nous reste quelques petites questions, je vais en profiter, je vais vous en poser déjà une couple.

1300

On a vu, dans un acétate que vous avez présenté cet après-midi, qu'il y a un aérodrome. On sait que cet aérodrome-là n'est pas homologué, mais il est sans doute utilisé.

Et j'aimerais savoir si vous avez eu, lors de vos consultations, des requêtes à l'effet de maintenir ou de conserver un tel aérodrome.

1305

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

1310

Alors effectivement, on a actuellement identifié les utilisateurs de cette piste d'avion qui est non homologuée. On a dénombré quatre (4) utilisateurs, qui sont des gens qui, effectivement, viennent sur leur lieu de villégiature en avion, et on a entamé des discussions, comme dans le cas des chalets, puisque c'est une piste qui serait située dans le futur réservoir.

Actuellement, nous avons deux (2) négociations qui sont en voie d'aboutir, et il y a deux (2) autres négociations qui sont encore en discussions.

1315

Dans le processus de discussions, il a été envisagé peut-être de penser à une relocalisation de cette piste, mais pour l'instant, il y a pas consensus où la mettre.

1320

Alors c'est un processus qui est en cours. On n'est quand même pas à la veille de mettre l'eau dans le réservoir, donc on a bon espoir d'arriver à une entente équitable pour le fait qu'il y a quatre (4) personnes qui vont plus pouvoir monter, utiliser cette piste.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1325

D'accord.

**PAR M. GILLES GAUDREULT:**

1330

Madame la Présidente, j'aurais peut-être quelques informations au sujet de la piste.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, monsieur Gaudreault.

1335 **PAR M. GILLES GAUDREULT:**

Étant donné que c'est des terres publiques, du domaine public.

1340 Présentement, cette piste-là, il y a pas de droits d'émis pour cette piste-là, il y a pas de bail, il y a pas de droits d'aucune sorte qui ont été émis par le ministère des Ressources naturelles, secteur du territoire. C'est donc en quelque sorte une occupation illégale, si on peut appeler ça une occupation.

1345 C'est toléré parce que c'est une structure qui est là depuis belle lurette, depuis peut-être une cinquantaine d'années.

1350 S'il y a relocalisation, dans ce cas-là, la nouvelle piste, il va falloir qu'elle soit autorisée par un bail, c'est-à-dire qu'il va falloir qu'il y ait un organisme ou un particulier qui en prenne charge, et puis qu'il se conforme aux règlements du ministère des Transports, tant fédéral que provincial.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1355 L'information que nous livre Hydro-Québec est à l'effet qu'il y a quatre (4) utilisateurs. C'est la même lecture que vous avez?

**PAR M. GILLES GAUDREULT:**

1360 Le nombre d'utilisateurs, je peux pas vous le confirmer ni l'infirmier. On sait qu'il y a des gens qui l'utilisent, moi-même j'ai déjà vu des avions dessus.

1365 Moi, ce que je dis, c'est qu'on tolère présentement cette situation-là, au même titre que quelqu'un désirerait atterrir sur une section de chemin assez droite, en forêt, qu'il aurait aménagée, qu'il aurait déblayée et qu'il pourrait atterrir, ce serait toléré aussi. C'est une question d'usage sécuritaire aussi.

1370 Mais ce que je dis, c'est advenant le cas où elle va être ennoyée, advenant le cas où les gens voudraient la relocaliser, donc il va falloir qu'ils s'adressent au ministère pour avoir des droits, évidemment, et qu'ils respectent la réglementation qui existe à l'heure actuelle.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Initialement, lorsque cet aéroport a été aménagé, c'est sans préavis?

1375 **PAR M. GILLES GAUDREULT:**

Oui. J'ai rien retrouvé, moi, de droits émis par le ministère. On présume que cette piste-là a été aménagée dans le temps de la construction du premier barrage du lac Sainte-Anne ou

1380 quelque temps après, soit pour les fins de construction du barrage ou soit pour les fins de la conservation du temps ou des opérations forestières.

Il a déjà été utilisé aussi par la compagnie, dans le temps, qui était Québec North Shore, pour voyager des travailleurs forestiers. C'est pour ça qu'elle a été maintenue en état.

1385 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce qu'on a une bonne connaissance, je m'adresse autant à vous qu'à Hydro-Québec, une bonne connaissance des utilisateurs du milieu, ici?

1390 On sait que la Communauté de Betsiamites est de ceux-là, mais est-ce que vous connaissez la provenance des utilisateurs du milieu?

**PAR M. GILLES GAUDREULT:**

1395 Si on parle des gens qui ont des droits, des baux, oui, on connaît la provenance, évidemment on a l'adresse de ces gens-là. On pourrait faire des regroupements à la rigueur, c'est pas un exercice auquel on s'est livré dernièrement.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1400 Mais la connaissance que vous en avez, est-ce que ce sont des gens qui proviennent majoritairement de la région ou ce sont des gens qui proviennent de Montréal ou de régions plus éloignées?

1405 **PAR M. GILLES GAUDREULT:**

1410 Je pourrais pas parler pour le projet Toulnostouc comme tel. Sauf que pour l'ensemble, pour la MRC de Manicouagan, il y a environ deux mille huit cents (2800) baux d'émis, et puis à peut-être quatre-vingts pour cent (80%), c'est des gens de la région Baie-Comeau, de la région immédiate. On peut peut-être extrapoler.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1415 Donc monsieur Arnaud, dans la mesure où il y a quand même une population d'utilisateurs du milieu qui viennent de l'extérieur de la région, quels sont les moyens, autres que la guérite et l'information qui sera livrée à la guérite, que vous compteriez mettre en place pour informer ces utilisateurs éloignés que, je sais pas moi, il y a complication d'accès?

1420 Je suis de Montréal, je m'en viens ici, j'arrive au kilomètre 0 et on m'informe que pour quatre (4) jours, je pourrai pas rentrer, pour toutes sortes de raisons. Peut-être que ça ne se produira pas, c'est peut-être hypothétique ma question, mais est-ce qu'il y a des mesures, des

moyens de communication que vous comptez mettre en place pour informer ces gens-là, ces utilisateurs-là, qui ne sont pas nécessairement originaires de la région?

1425 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

D'abord, les résultats des enquêtes qu'on a faites montrent qu'il y a à peu près soixante-dix-huit pour cent (78%) de gens qui viennent de Baie-Comeau, et quatre-vingt-seize pour cent (96%) de la MRC de Manicouagan.

1430

Effectivement, vous avez raison, je crois, je veux entendre un brouhaha si c'est faux, qu'il y a certaines personnes qui viennent de Québec. Mais je pense que l'idée, c'est justement, la guérite, elle va être mise - d'abord tous les gens, tous les villégiateurs qui sont touchés par le projet, tous ces gens-là vont être avertis puisqu'ils vont être rencontrés et dans certains cas, ils vont être dédommagés.

1435

Mais pour les autres, effectivement, la guérite va être la source d'information, la source d'entrée, et elle va être, comme on l'a dit, située au début de la route d'entrée au lac Sainte-Anne, au moment de la construction de la route; et quand ça va être le chantier qui va prendre le relais, que la route va être terminée et que le chantier va se continuer, on va la placer au kilomètre 92.

1440

Donc pour des gens qui voudraient venir de Montréal, au kilomètre 92, ils vont devoir nous dire ce qu'ils vont faire, et surtout les zones qu'ils veulent approcher. Et là, on aura de l'information.

1445

On est assez fort sur les cartes, alors inquiétez-vous pas, ils vont être avertis correctement.

1450 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

1455

Je peux, pour fins d'illustration, je peux remettre la piste.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1460

Merci.

J'ai lu dans le rapport, et là je pourrais difficilement trouver la page mais c'est dans les derniers chapitres, que dans la région, il y avait une baisse du récréotourisme, baisse qui se constatait partout au Québec, mais dans une proportion trois (3) fois supérieure, en fait en pourcentage j'imagine, que ce qui est observé dans l'ensemble du Québec.

1465

Est-ce effectivement, monsieur Gaudreault, des informations que vous constatez, ou Faune et Parcs, peut-être que je me trompe.

**PAR M. GILLES GAUDREULT:**

1470

Dans les documents qu'on a déposés lors de la première séance à Baie-Comeau, il y avait un graphique qui expliquait un peu l'évolution du nombre de baux émis, où on voit, pour la MRC Manicouagan, si on prend l'année de référence, la première année du PRDV, du Plan régional de développement de la villégiature, il y avait eu soixante (60) baux d'émis; l'année

1475

suivante, quatre-vingt-huit (88).  
À partir de cette année-là, ça a été décroissant, jusqu'à trente-neuf (39) baux d'émis l'année dernière, sur l'ensemble du territoire Manicouagan.

1480

Donc c'est une activité qui a atteint sa croisière, qui est même un petit peu en décroissance, si on veut, par rapport aux autres années. On en émet quand même, mais trente-neuf (39), ça veut dire que si on enlève les gens qui se désistent de leurs droits, on arrive probablement à un équilibre de l'occupation, environ de huit cent quelque baux sur l'ensemble de la MRC Manicouagan.

1485

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

On me rappelle, à gauche, que la donnée à laquelle je fais référence était en rapport avec la pêche sportive.

1490

Est-ce que là, la Société faune et parcs aurait des informations?

**PAR Mme JACQUELINE PELTIER:**

1495

Pouvez-vous me dire à quelle page?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Semble-t-il que c'est à la page...

1500

**PAR M. CLAUDE TESSIER:**

C'est à la page 16-11, le dernier paragraphe, on indique le nombre total de permis de pêche.

1505

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est un endroit où il est dit qu'il y a une réduction de l'activité partout au Québec, mais dans la région, elle serait de trois (3) fois supérieure.

1510 **PAR M. CLAUDE TESSIER:**

Volume 1, page 16-11.

1515 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est parce que je l'avais souligné ailleurs, j'ai dû le voir dans les effets cumulatifs.

1520 Donc ma question, c'est: est-ce qu'effectivement, c'est un phénomène qu'on observe dans la région, qu'il y a une réduction, j'imagine que c'est les nombres jours-pêche? Madame Peltier.

**PAR Mme JACQUELINE PELTIER:**

1525 Oui. Bien, on n'a pas, j'ai pas de données comme telles pour ce qui est de la région, mais c'est effectivement une tendance qui est provinciale, la baisse d'activités de chasse et de pêche, et je peux juste vous confirmer ce phénomène.

D'ailleurs, la Société faune et parcs essaie de revitaliser ce type d'activités, par divers programmes.

1530

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1535 Qu'est-ce qui peut expliquer cette baisse, est-ce que c'est la situation économique, c'est quoi? Est-ce que vous êtes en mesure de nous indiquer quels sont les éléments qui influencent cette diminution?

**PAR Mme JACQUELINE PELTIER:**

1540 Bien, il y a différents aspects mais entre autres, comme vous le mentionnez, il y a l'impact économique. Ça coûte quand même assez cher de s'équiper, si on veut aller à la chasse, alors on parle d'un moyen de transport, on parle d'arme à feu et on parle aussi des permis de port d'arme et tout, c'est quand même assez onéreux.

1545 Alors il y a pas vraiment de recrutement au niveau de la clientèle, il y a peu de gens qui pratiquent l'activité. Alors c'est surtout ça.

Alors la FAPAQ cible, comme programme, justement la relève, les jeunes et les femmes surtout. Alors il y a cet aspect-là.

1550 Possiblement aussi, mais là j'émetts une hypothèse, possiblement aussi l'évolution des mentalités; je pense que c'est une activité qui est moins, comment je peux dire, moins valorisée qu'elle pouvait l'être il y a plusieurs décennies.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1555

Ma collègue, on va citer ça, ma collègue me dit que ça doit être le Nintendo qui a joué.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

1560

L'Internet, c'est évident que ça joue.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1565

C'est bien.

1570

Alors on va passer à monsieur Steve St-Onge, et peut-être avant, aussi, j'ai plein de choses à annoncer ce soir, des choses agréables, des choses moins agréables, mais je dois peut-être annoncer dès maintenant qu'à dix heures (10 h), soit dans une heure six minutes (1:06), si la tendance se maintient, non, à dix heures (10 h), on va fermer le registre. Alors tous ceux qui souhaitent adresser des questions à la Commission devront s'inscrire au registre avant dix heures (10 h).

Oui, monsieur Picard.

1575

**PAR M. JEAN-MARIE PICARD:**

Je reviens sur la piste d'avion non homologuée.

1580

Est-ce que dans l'étude d'impact, Hydro va compenser les quatre (4) utilisateurs de la piste d'avion qu'on va envoyer lors de la création du nouveau réservoir, un peu comme elle le fait pour les villégiateurs, les onze (11) ou douze (12) villégiateurs qui sont impactés par le réservoir, le nouveau réservoir?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1585

J'ai compris, monsieur Arnaud, un peu plus tôt, qu'il était en négociation effectivement avec ces quatre (4) utilisateurs; peut-être que vous pourriez ajouter à ce que je viens de dire.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

1590

Actuellement, les villégiateurs qui utilisent la piste d'avion ont la problématique de leurs chalets qui est dans la zone, donc actuellement, il y a un processus de négociation qui est en cours pour justement les dédommager pour la perte de leurs chalets.

1595

Maintenant, comme tous les villégiateurs, ils vont avoir aussi un facteur de perte de jouissance d'une zone, et c'est dans ce cadre-là que s'il y a une compensation qui est faite pour la piste, elle sera faite, mais dans perte de jouissance d'une certaine mobilité.

**PAR M. JEAN-MARIE PICARD:**

1600 Est-ce qu'il y aurait pas la même règle qui pourrait être pensée pour les utilisateurs autochtones? Parce qu'il y a une perte de jouissance d'utilisation d'un territoire qui est ennoyé, au même titre que l'utilisateur de la piste d'avion. Et par surcroît, ils sont compensés pour leur site de villégiature qui est ennoyé.

1605 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Arnaud.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

1610

Question qui devrait être discutée au niveau de l'entente cadre entre Hydro-Québec et la communauté. Je pense que c'est là qu'il faudrait poser la question.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1615

Donc, c'est dans le cadre des échanges que vous devez tenir à l'intérieur de cette entente cadre que la question pourrait être abordée.

**PAR M. JEAN-MARIE PICARD:**

1620

À ce moment-là, je comprends que, madame la Présidente, que le promoteur semble faire une ouverture à des discussions dans cette compensation-là pour la perte de jouissance d'utilisation du territoire, au même titre que les utilisateurs de la piste d'avion, pour les Autochtones.

1625

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Arnaud.

1630 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Je pense que s'il y a une problématique de perte de jouissance, on a déjà des discussions qui ont conduit à la relocalisation d'une aire d'utilisation, donc je veux dire, c'est pas seulement des compensations financières, il y a moyen de trouver des aires de remplacement.

1635

Alors c'est dans ce cadre-là, je pense que c'est une négociation qui, je pense, est très ouverte entre Hydro-Québec et la communauté.

Donc je vois pas de problème à ce que cette problématique soit apportée au niveau du comité de négociation.

1640

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ça va?

1645

---

**STEVE ST-ONGE**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors monsieur St-Onge!

1650

**PAR M. STEVE ST-ONGE:**

La première question, ce serait: est-ce que la population Uashat-Maliothenam est concernée sur le projet Tounustouc.

1655

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors monsieur Arnaud. Hier, on a un peu abordé la question, peut-être rappeler ces éléments d'information à monsieur St-Onge.

1660

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Oui. Alors comme je l'ai rappelé ce matin, nous avons effectivement émis un document au ministère de l'Environnement, qu'on appelle un avis de projet, dans lequel nous avons, selon les critères traditionnels qu'on utilise, c'est-à-dire le bassin versant de la rivière, défini notre projet, dans le contexte du bassin versant de la rivière.

1665

Alors à cette époque-là, on avait donc une aire de travail qui était relativement étendue, comme vous avez ici, le bassin versant de la rivière, et à cette époque, nous avons donc émis cet avis de projet.

1670

Et la première chose que nous avons faite, après l'émission de l'avis de projet, c'est de regarder tout de suite les alternatives qu'on pouvait faire sur la rivière, sur ce qui restait de la rivière Tounustouc à aménager. Et comme je le disais, très rapidement, on a donc, dans cette aire effectivement d'analyse, il y avait une portion qui touchait un territoire qui était utilisé en partie, en haut, par la Communauté de Uashat-Maliothenam.

1675

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et là, on était en 1997, c'est ça?

1680

1685

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

1690 C'est ça. Et ensuite, quand on a commencé à voir que le projet allait être un projet où on allait rajouter une centrale sur le lac Sainte-Anne, sur le bout du lac Sainte-Anne, sur la rivière Toulnostouc, et utiliser ce qu'il restait de la chute entre le lac Sainte-Anne et le réservoir de Manic-2, à ce moment-là, on a pu voir que le projet était concentré dans la zone de la réserve à castor de Bersimis.

1695 Et compte tenu du fait que nous ne changions pas le niveau du réservoir Sainte-Anne, qui est à trois cent un point cinq (301,5 m), et que nous faisons un réaménagement du marnage, c'est-à-dire de la variation du niveau d'eau sur le réservoir, qui est un effet positif par rapport à ce qu'il y a maintenant, nous avons décidé de concentrer les études et de redéfinir la zone d'influence dans le secteur de la réserve à castor de Bersimis, et nous n'avons pas effectué d'étude sur le réservoir du lac Sainte-Anne.

1700 Donc il n'y a pas eu une consultation systématique qui a été faite auprès de Uashat-Maliotenam, mais néanmoins, à l'occasion d'un autre projet que vous connaissez sur la Sainte-Marguerite, où nous avons des tables de coordination avec eux, nous avons eu une demande officielle de leur fournir de l'information, ce que nous avons fait. Ils ont eu tout le rapport, ils ont eu tous les documents, et jusqu'à hier, il n'y a pas eu de manifestation de leur part.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1710 Vous avez une autre question, monsieur St-Onge?

**PAR M. STEVE ST-ONGE:**

Non.

1715 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

1720

---

**RODRIGUE VACHON**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1725 Monsieur Rodrigue Vachon. Bonsoir.

**PAR M. RODRIGUE VACHON:**

Bonsoir. Je voudrais poser à Hydro-Québec une (1) question, deux (2) questions.

1730 Mais que le barrage va être fini, comment je pourrais dire ça, il y a tu une passe migratoire pour comme les autres poissons marins? Il va tu être érigé pour la migration des autres poissons?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1735

Entre l'amont du barrage, derrière le barrage, et l'aval du barrage, c'est ça?

**PAR M. RODRIGUE VACHON:**

1740

Oui.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1745

Alors monsieur Arnaud.

**PAR M. RODRIGUE VACHON:**

Passe migratoire.

1750

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Non, il n'y a pas.

**PAR M. RODRIGUE VACHON:**

1755

Pour la reproduction.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

1760

Il y a pas de passe migratoire, et comme nous l'avons expliqué, nous allons ensemercer des frayères pour compenser la perte de frayères.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1765

En fait, ce qui nous a été expliqué, monsieur Vachon, par Hydro-Québec, c'est qu'en aval du barrage, dans les tributaires, il y a des frayères qui vont être aménagées.

**PAR M. RODRIGUE VACHON:**

1770

Mais que le barrage ait été complété, quand le réservoir, il va y avoir rien que du brochet, il y a rien que du brochet par après, quand le barrage est érigé; de l'autre côté, où le bassin, le réservoir va être, il y a rien que des brochets, par après. C'est pourquoi, ça? Je veux savoir le pourquoi, pourquoi il y a rien que des brochets par après.

1775 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Peut-être expliquer à monsieur là où se trouvera le brochet. Juste peut-être pour qu'il puisse visualiser, monsieur Tessier pourrait nous montrer...

1780 **PAR M. RODRIGUE VACHON:**

Il y a plus d'autres espèces par après, il y a rien que du brochet.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1785

Hydro-Québec va vous expliquer ce qui en est.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

1790

Je peux expliquer qu'actuellement, on retrouve dans le lac Sainte-Anne trois (3) espèces de poisson principalement, j'irai au spécialiste quand il y aura des questions très pointues: l'omble de fontaine, le meunier et la lotte. Ça, c'est des poissons qui, aujourd'hui, avec le barrage du lac Sainte-Anne, il doit y avoir des poissons qui dévalent, on pense, puisqu'il y a des très gros débits qui passent et donc, ces poissons viennent coloniser la rivière Toulnostouc.

1795

Mais comme on l'a vu hier, à partir de certains points, qui se situent après la zone de la centrale, donc en allant vers Manic-2, il y a à un moment donné, on l'a vu hier très clairement, une chute et on avait vu la chute avec les cailloux, au-delà de laquelle le brochet ne peut pas remonter.

1800 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que c'est le kilomètre 48?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

1805

Exactement, le kilomètre 48.

Alors c'est dans cette zone que l'on retrouve du grand brochet.

1810 **PAR M. RODRIGUE VACHON:**

Pourquoi il y a plus d'autres espèces par après, il y a rien que des brochets?

1815 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Alors pour les autres espèces, je vais demander à Claude qu'il nous dise s'il y a d'autres espèces avec le brochet.

1820 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Toujours dans cette section de la rivière, après la centrale.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

1825

Dans la section après la centrale, après la chute.

**PAR M. RODRIGUE VACHON:**

1830

Mais que le barrage va être complété, il y a rien que des brochets par après.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1835 Regardez, il y a trois (3) sections, d'accord, il y a une section qui va se trouver avant le barrage; dans cette section-là, ce que j'ai compris, c'est qu'il y a de l'omble de fontaine et puis il y a du meunier. C'est ça?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

1840

C'est ça, du meunier et de la lotte.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1845 Dans le secteur à débit réservé, c'est-à-dire dans le secteur entre le barrage et la centrale, qui est à près de dix kilomètres (10 km) plus loin, là, il y a de l'omble de fontaine. C'est bien ça? Et toujours du meunier, j'imagine. Je réponds à la place de monsieur Tessier!

Mais dans la partie après la centrale, là il y a du grand brochet, mais il y a d'autres espèces. Et puis là, monsieur Tessier pourrait nous donner le nom des espèces.

1850

**PAR M. CLAUDE TESSIER:**

1855 Oui. En fait, c'est les mêmes espèces qu'on retrouve dans le réservoir Manic-2, c'est-à-dire le grand brochet, effectivement, le grand corégone, les deux (2) espèces de meunier, meunier rouge et meunier noir. Il y a du ménomini rond et il y a de la wananiche.

Les principales espèces, c'est le grand brochet, grand corégone et meunier. Qui sont toutes, ces espèces-là, arrêtées au kilomètre 48.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1860

Donc on est dans le bas de la rivière, quand on parle de ces espèces-là?

**PAR M. RODRIGUE VACHON:**

1865 Mais en haut.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1870 Au niveau du lac Sainte-Anne, là c'est de l'omble de fontaine, du meunier et de la lotte; il y a pas de brochet là.

**PAR M. RODRIGUE VACHON:**

1875 Ma deuxième question, ça va être: les lignes électriques, mais qu'il va être fini le barrage, pour empêcher la croissance des arbres, ils mettent tu un produit là-dedans?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1880 Hydro-Québec a répondu à cette question la semaine dernière, et ils nous ont dit, à la Commission, que ce serait du traitement mécanique, il y aurait pas de produits d'utilisés.

Monsieur Arnaud, vous pouvez confirmer?

**PAR M. RODRIGUE VACHON:**

1885 OK!

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1890 C'est beau?

**PAR M. RODRIGUE VACHON:**

1895 Oui.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

1900

---

**MAJORIC PINETTE**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1905

Monsieur Majoric Pinette.

**PAR M. MARJORIC PINETTE:**

1910

Bonsoir madame la Présidente. J'aurais trois (3) dernières questions pour à soir. Et puis ma première question, j'aimerais avoir deux (2) réponses.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1915

Et puis votre deuxième, trois (3)! Vous faites de la négociation, là.

**PAR M. MARJORIC PINETTE:**

1920

Ça va être sur les impacts des travaux de construction sur le castor.

Hydro-Québec considère que la destruction des cabanes à castor dans le secteur du nouveau réservoir aura un impact négatif dont l'importance est jugée faible.

1925

Est-ce qu'Hydro-Québec a songé à relocaliser les colonies de castor touchées par le projet, comme ça se fait pour les castors nuisibles qui inondent les chemins forestiers, et les castors qui vont nuire à l'aménagement des frayères dans les petits tributaires de la rivière Toulnostouc.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1930

Monsieur Arnaud.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

1935

Non, on n'a pas prévu de les relocaliser.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1940

Vous pensez que naturellement, ils vont se relocaliser?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

On va les faire partir avec le bruit.

1945

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Vous allez leur faire peur?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

1950

Oui.

**PAR M. MARJORIC PINETTE:**

1955

Mais à la page 13-11, c'est marqué, pour atténuer la mortalité. À cause que c'est marqué, dans la page 13-11:

"Une mortalité importante est donc probable chez les jeunes, bien que certains puissent survivre."

1960

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1965 Alors plus tôt, monsieur Arnaud nous a présenté une nouvelle proposition quant à la mise en eau du réservoir. Il vous a expliqué que, dans un premier temps, au moment de la construction de l'ouvrage, il est fort probable que les animaux s'éloigneraient.

Dans un second temps, lors de la coupe de bois, qui doit être faite pour permettre après ça la libre circulation des embarcations, il y a en d'autres qui fuiraient un petit peu plus loin.

1970

Et que la mise en eau se ferait de façon telle qu'on laisserait encore un certain temps aux petits animaux, aux petits mammifères de s'échapper.

1975 C'est une proposition qu'ils ont présentée à la Commission la semaine dernière, qu'on a représentée plus tôt, et c'est ce qu'Hydro-Québec propose pour éviter qu'il y ait trop de mortalité, comme il semblait être le cas avec le projet initialement proposé.

**PAR M. MARJORIC PINETTE:**

1980 Pour ma deuxième partie de la question, ça aurait été: pourquoi aménager des frayères, quand le castor peut nuire à l'omble de fontaine qu'il va y avoir dans les petits tributaires.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1985 Donc vous, vous prétendez que construire des frayères, ça n'apporterait pas grand-chose, compte tenu que les castors se chargeraient de...

**PAR M. MARJORIC PINETTE:**

1990

Je pense.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1995 Qu'avez-vous à dire à ce sujet, monsieur Arnaud?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

2000 On a choisi un certain nombre de sites, quand on va faire les aménagements, on va s'assurer que le castor va pas venir tout détruire; je pense que oui, on va suivre notre affaire.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2005 Il est prévu de toute façon que vous exerciez un suivi sur ces frayères et que des mesures correctrices seraient faites dans l'éventualité où les résultats attendus seraient pas rencontrés; c'est ça?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

2010 Oui.

**PAR M. JEAN-MARIE PICARD:**

2015 Madame la Présidente.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, monsieur Picard.

2020 **PAR M. JEAN-MARIE PICARD:**

2025 Juste pour compléter le questionnement, lorsqu'on parle d'une mortalité importante et donc probable chez les jeunes castors, est-ce qu'on peut établir, selon l'expérience du promoteur lors des autres constructions, à la Baie-James, SM-3, dans les suivis qu'ils ont faits, suivi environnemental, la mortalité importante, est-ce qu'il peut être qualifié à ce moment-ci?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2030 Pour ces projets-là?

**PAR M. JEAN-MARIE PICARD:**

2035 Quantifié c'est-à-dire, pas qualifié, quantifié.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors est-ce que, monsieur Arnaud, vous possédez les informations, vous avez les résultats de ce qui s'est produit pour les autres projets cités par monsieur Picard?

2040

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Oui, la principale information qu'on a, c'est que le castor est un animal qui se déplace de lui-même, alors on est conscient qu'il y a des problèmes comme on a décrit dans le rapport, qu'il y a des problèmes de mortalité qui peuvent être importants surtout chez les jeunes.

2045

Mais nous, l'expérience nous montre que le castor est un animal qui se déplace; c'est pas un animal qui reste en place. Alors je pense qu'on a une bonne mesure, là, et on va suivre notre affaire de près, comme je vous dis.

2050

**PAR M. JEAN-MARIE PICARD:**

Et, madame la Présidente, quand on nous dit, on va suivre notre affaire de près, est-ce qu'on pourrait comprendre à ce moment-ci qu'il y aurait possibilité de faire des mesures, comme vous le souhaitiez tout à l'heure ou le souligniez, des mesures correctrices à l'effet que le castor serait nuisible et concurrent aux frayères, qu'Hydro-Québec semble dire qu'elle va faire des frayères dans les tributaires et que lorsque le castor va se retrouver en perte d'habitats dans la rivière ou aux abords de la rivière, lui aussi va monter vers les tributaires, et on fait dans ces mêmes tributaires des frayères pour l'omble de fontaine.

2055

2060

À ce moment-là, quand on fait des frayères, c'est pour avoir une continuité de la présence de l'omble de fontaine dans la partie du réservoir ou peut-être dans la partie du débit réservé.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2065

Donc votre crainte, c'est qu'il y ait une forte compétition entre le castor et les frayères.

Comment comptez-vous, monsieur Arnaud, offrir une résistance à cette compétition?

2070

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Alors je pense qu'on va offrir une résistance à cette compétition d'abord parce qu'on a localisé des groupes de castor, on a une carte du réservoir qui fait voir où on a détecté où étaient ces communautés de castor, donc ça c'est une première information qu'on va avoir.

2075

Et la deuxième chose, je vous dis qu'on va essayer, par tous les moyens, de ne pas installer des frayères dans les tributaires que ces colonies pourraient prendre. Je dis pas que ça arrivera pas, mais je pense que c'est une mesure qui va certainement être efficace, et puis c'est dans ce sens que je disais qu'on allait suivre notre affaire. On va suivre les troupeaux de castor et on va installer des frayères là où on pense qu'ils vont pas passer.

2080

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2085

La crainte de monsieur Picard, j'imagine que c'est afin d'assurer la productivité recherchée.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

La pérennité.

2090

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

La pérennité. Enfin, il souhaite qu'on évite de nuire aux castors, par ailleurs. Donc c'est l'objectif que vous recherchez également?

2095

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Oui.

2100

**PAR M. JEAN-MARIE PICARD:**

Une dernière intervention, madame la Présidente.

2105

On fait une compensation d'habitats pour l'omble de fontaine, et pour le castor, est-ce que je comprends qu'on n'a pas l'intention de faire la même règle, compensation d'habitats, on dit, la nature va faire le reste. Pourtant, c'est le promoteur qui provoque tous ces bouleversements d'habitats là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2110

Monsieur Arnaud.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

2115

Oui, on a prévu des coupes de rajeunissement, pour justement favoriser l'habitat et la relocalisation du castor.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2120

Madame Peltier, vous voulez ajouter un mot?

**PAR Mme JACQUELINE PELTIER:**

Oui. Suite à l'intervention de monsieur Picard, pour ce qui est de la compensation, la compensation est exigée uniquement dans le cas de l'habitat du poisson, alors on n'exige pas de

2125 compensation comme telle au niveau des autres espèces. Et puis à ce moment-là, le promoteur, quand il parle de coupe de rajeunissement, c'est plus une mesure d'atténuation.

2130 D'autre part, on pourrait mentionner que je crois pas que ça va être faisable de faire le suivi, de prévoir l'endroit où les castors déplacés vont aller se relocaliser. On peut favoriser des endroits, dans les secteurs où on va faire des coupes de rajeunissement évidemment, mais disons que si les coupes sont faites dans les mois qui suivent, avant qu'il y ait une régénération intéressante, la relocalisation se fera pas dans ces secteurs-là nécessairement à court terme. Alors je pense qu'on peut pas prévoir la relocalisation comme telle des castors.

2135 C'est sûr qu'ils vont aller cibler les tributaires, ils vont où il y a des appels d'eau, et puis une approche, je pense qu'une approche de castors est pas une espèce qui est comme telle en difficulté. Nous, au ministère, lorsqu'on communique avec nous pour des castors nuisibles, ce qu'on propose aux intervenants, c'est de s'arranger avec un piégeur, quelqu'un qui fait du piégeage, et d'aller trapper les individus indésirables, tout simplement.

2140 On ne fait pas de relocalisation, on ne demande pas ça comme tel, pour cette espèce-là spécifiquement.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2145 Merci.

Monsieur Pinette, vous avez une autre question?

**PAR M. MARJORIC PINETTE:**

2150 Oui. Ça va porter sur la protection des camps et équipements des Innus de Betsiamites. L'étude d'impact mentionne, à la page 16-25, que les camps de chasse des Innus de Betsiamites dans la zone d'étude ont déjà fait l'objet de vandalisme et d'incendies criminels.

2155 Quelles sont les mesures qui vont être prises par Hydro-Québec pour protéger les camps et équipements des Innus de Betsiamites contre le vandalisme et les incendies criminels pendant la construction et surtout après.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2160 Alors monsieur Arnaud, on sait que compte tenu que vous allez paver la route, et que l'accès sera assuré aux villégiateurs, on ouvre en fait le territoire, on ouvre l'accès au territoire, il y aura un contrôle qui sera exercé pendant les travaux de construction au kilomètre 0, un peu plus tard on va déplacer, lorsqu'on sera rendu aux travaux de construction des ouvrages, on déplacera  
2165 aux kilomètres 92-93, mais est-ce que vous envisagez d'autres mesures pour éviter qu'il y ait pillage ou destruction?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

2170 Je pense que pour ça, on a la sécurité civile, on a la police; je pense qu'Hydro-Québec n'est pas la police.

2175 Donc pendant la période des travaux, on va se faire un devoir d'avertir le monde, d'avoir la guérite de sécurité, et pendant la période des travaux, on va avoir une patrouille qui va pouvoir monter et descendre depuis l'entrée de la route du lac Sainte-Anne jusqu'à la zone des travaux, et ce sera des gens qui auront une capacité de verbaliser et de faire en sorte que même si c'est pas la SQ, ils auront quand même la capacité de dire, il y a quelque chose de pas normal qui est en train de se passer.

2180 Une fois que le projet sera mis en service, on redevient un citoyen de la province et à ce moment-là, on fait affaire avec les institutions qui ont cette responsabilité sur le territoire de la province.

**PAR M. MARJORIC PINETTE:**

2185 Je vais passer à la troisième, ça va être sur le développement de la villégiature. L'étude d'impact prévoit une augmentation de la villégiature grâce à une route d'accès permanente entretenue à l'année longue, après la phase de construction. C'est à la page 16-39.

2190 Hydro-Québec reconnaît que le développement de la villégiature n'a pas le même impact pour les Innus et les non-Autochtones. Est-ce que les utilisateurs innus seront consultés sur ce développement de la villégiature, pour éviter de se voir envahir de façon incontrôlée.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2195 J'irais du côté de monsieur Gaudreault.

**PAR M. GILLES GAUDREAU:**

2200 Oui. Évidemment, un accès accru au territoire va favoriser probablement une demande accrue. Il va y avoir probablement des gens qui vont vouloir s'installer sur ce territoire-là, parce que ça va être facile d'accès à l'année longue.

2205 Actuellement, depuis 1993, ce qui régit notre offre de terrain, c'est ce qu'on appelle le Plan régional de développement de la villégiature.

2210 Dans le territoire qui est immédiat du projet Toulnostouc, c'est un territoire qui depuis cette date est ouvert à la villégiature; c'est-à-dire quelqu'un qui veut avoir un terrain de villégiature à cet endroit-là vient et puis on peut louer, selon certaines conditions, dépendamment de la qualité du site, ces choses-là.

Présentement, nous avons initié, le ministère a initié un programme pour la refonte de ce plan-là, ça débute incessamment, et puis dans la refonte de ce plan-là, il y a nécessairement une consultation de tous les acteurs qui sont impliqués.

2215

Évidemment, le ministère va très probablement, très certainement contacter les gens de la Communauté de Betsiamites pour leur demander s'ils ont des observations à faire, des commentaires, des suggestions à nous faire sur le développement, et puis là, dans le processus de consultation, on pourra nous faire part des commentaires.

2220

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que votre ministère exerce un suivi, justement, est-ce que vous patrouillez les territoires qui sont sous bail?

2225

**PAR M. GILLES GAUDREULT:**

Oui. Nous patrouillons, pas autant qu'on le voudrait évidemment, des restrictions budgétaires, des restrictions de temps, mais on patrouille le territoire. On fait le relevé des camps pour lesquels on a émis des droits, et puis on relève, dans nos opérations de contrôle du territoire, des camps qui sont sans droit, les camps illégaux.

2230

On sait où sont les camps qui appartiennent aux Autochtones, et puis ça fait partie de notre tâche.

2235

Évidemment, si vous me demandez, est-ce que vous les connaissez tous, les camps qui sont sans droit, je vais vous dire non, au même titre que la Sûreté du Québec arrête pas tout le monde qui fait des excès de vitesse. Il y en a toujours.

2240

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mais quand vous en découvrez, vous régularisez?

**PAR M. GILLES GAUDREULT:**

2245

Non.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2250

Non?

**PAR M. GILLES GAUDREULT:**

Quand on découvre un occupant illégal, il y a un processus qui se fait, c'est-à-dire on affiche le bâtiment, le propriétaire a sept (7) mois pour déclarer que c'est son bâtiment. Si dans un

2255 délai de sept (7) mois, il se manifeste, on lui demande de libérer les lieux, et puis s'il refuse, bien là, on l'amène en justice.

Si au bout de sept (7) mois, le propriétaire ne s'est pas manifesté, le ministère peut en reprendre possession de par la loi, et puis il peut en disposer.

2260

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

J'imagine que vous le détruisez?

2265

**PAR M. GILLES GAUDREULT:**

Bien, généralement, la façon d'en disposer, c'est que c'est brûlé en période hivernale.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2270

Donc vous êtes en mesure d'observer, en tout cas dans une certaine mesure, s'il y a accroissement de l'utilisation des terres publiques, de façon légale, oui, mais même de façon illégale?

2275

**PAR M. GILLES GAUDREULT:**

Oui, oui. Les opérations que je disais tantôt, les opérations de contrôle du territoire, c'est quand même ponctuel. Dépendamment des années, dépendamment des budgets. Sauf qu'il y a des années où on en a fait plus, évidemment ça a eu un effet dissuasif.

2280

Et là, il faut quand même relativiser tout ça, c'est qu'on parle d'occupation, là. Des gens des fois nous rapportent des choses, ça peut être comme trois (3) planches clouées après un arbre, ce qu'on appelle une "watch", en bon québécois, pour l'original, mais c'est quand même relevé lorsqu'on a une plainte.

2285

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. Donc pour répondre à la question de monsieur, il y a une refonte qui est envisagée et il y a une consultation qui se fera auprès de la communauté?

2290

**PAR M. GILLES GAUDREULT:**

2295

Oui. Le processus est commencé, formellement il va débuter probablement au printemps avec, probablement au début du printemps, début de l'été, contacter les divers intervenants pour aller chercher leurs opinions et leurs commentaires sur ce sujet.

2300 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

Monsieur Picard.

2305

**PAR M. JEAN-MARIE PICARD:**

2310 Madame la Présidente, je comprends qu'il y a une refonte du Plan de développement de villégiature qui va se faire. Évidemment, il y a la question de compensation pour les douze (12) villégiateurs qui vont être impactés directement par le réservoir qui va être créé.

2315 En supposant, dans la séquentielle des choses, que les douze (12) villégiateurs veulent se relocaliser, et qu'on obtient le certificat d'autorisation idéalement le 29 mai, et que les douze (12) villégiateurs ou les onze (11) villégiateurs qui sont impactés par le réservoir, est-ce que ce plan qui est en refonte va être déjà effectif et en même temps, on se pose la question qu'il y a douze (12) villégiateurs qui vont être relocalisés, donc douze (12) nouveaux arrivants dans d'autres territoires.

2320 À cet égard-là, l'impact devient encore plus direct, a un effet direct du développement de la centrale Toulnostouc ou des trappeurs montagnais de Betsiamites, et je me pose la sérieuse question suivante: est-ce que le Plan de développement de la villégiature va être effectif, et que les commentaires et les recommandations des Montagnais de Betsiamites vont être applicables à ce moment-là, quand les douze (12), dans l'hypothèse où les douze (12) villégiateurs veulent être relocalisés.

2325 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Gaudreault, dans la mesure où ces douze (12) villégiateurs-là auront à être relocalisés, j'imagine qu'ils le seront sur des terrains qui déjà sont dédiés et prévus dans les plans actuels à la villégiature?

2330

**PAR M. GILLES GAUDREULT:**

2335 Le secteur qui nous occupe, le secteur de la rivière Toulnostouc, le lac Sainte-Anne, c'est ce qu'on appelle dans notre jargon le territoire de gestion 4. Dans ce territoire de gestion, la politique, c'est premier arrivé, premier servi.

2340 Le ministère n'initie pas de développement, c'est-à-dire on ne va pas piqueter des emplacements et les offrir. Les gens viennent nous voir, nous disent, moi j'aimerais aller à tel endroit, est-ce que je peux y aller.

Compte tenu tantôt, je disais, il y a certaines règles, on garde des bandes de protection autour des lacs et des ruisseaux, on garde des accès publics pour les lacs, on regarde également

2345 la pente du terrain, ces choses-là, si quelqu'un va dans une zone qu'on dit aménageable autour d'un lac, dans ce territoire de gestion là, à l'heure actuelle, en fonction du PRDV qui existe à l'heure actuelle, je peux louer.

2350 Ça veut dire, pour les villégiateurs qui vont être compensés par Hydro-Québec, si ces gens-là désirent louer un autre emplacement de villégiature, comme tous les autres utilisateurs du territoire, ils vont pouvoir louer un nouvel emplacement de villégiature. Ils vont être traités de la même façon, parce que nous autres on prend pour acquis qu'ils ont été compensés par Hydro-Québec.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2355 Combien de temps pensez-vous que votre plan de refonte va prendre avant de naître officiellement?

**PAR M. GILLES GAUDREULT:**

2360 C'est une bonne question. Si je me fie, en 93, quand on a fait le PRDV, l'opération totale a pris au minimum douze (12) mois, si je me souviens bien.

2365 Là, ce qu'on fait, on refait ce plan-là, on va l'appeler un Plan régional de développement avec divers volets, dont le récréotouristique, et le récréotouristique, c'est le premier qu'on va traiter, évidemment on part sur des bases, il existe déjà quelque chose.

On s'attend à ce que ça dure à peu près au moins le même temps.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2370 Au moins douze (12) mois?

**PAR M. GILLES GAUDREULT:**

2375 Au moins douze (12) mois. Il faut le mettre en marche et il faut consulter les gens, il faut dégager des consensus. C'est un plan qui va fonctionner sur des consensus. Donc plus ça va être long, l'atteinte des consensus entre les partenaires, plus le processus d'élaboration va être long.

2380 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

2385 Donc je comprends qu'un projet comme celui qui est proposé, qui prendrait quatre ans et demi (4 ½) à peu près, permettrait un délai suffisant pour permettre à votre ministère d'avoir déposé ce plan de refonte et d'avoir tenu compte des préoccupations de la Communauté de Betsiamites?

**PAR M. GILLES GAUDREULT:**

2390 On espère fortement. Je veux dire, il faudrait pas non plus que ça traîne des périodes  
indues.

2395 Mais il reste aussi que dans la période des travaux, évidemment dans la zone des travaux  
comme tels, il y aura pas de nouvelles locations. Il faut être logique quand même, il faut pas courir  
après le trouble, comme on dit.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

2400 Alors je vous remercie, monsieur Pinette, bonsoir.

**PAR M. JEAN-MARIE PICARD:**

2405 Juste une dernière intervention, madame la Présidente.

2410 Concernant justement la compensation ou la relocalisation des onze (11) ou douze (12)  
villégiateurs qui sont impactés directement par le réservoir, sachant aussi que ces négociations-là  
se passent entre les particuliers et Hydro-Québec, on veut pas ici avoir le menu détail où sont  
rendues les négociations, mais dans une perspective soit de relocalisation ou de compensation,  
est-ce que c'est douze (12) sur douze (12) qui veulent être compensés, ou c'est douze (12) sur  
douze (12) qui veulent être relocalisés, dans les tendances de vos discussions?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2415 Monsieur Arnaud.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

2420 C'est onze (11) qui veulent être compensés, un (1) qui veut être relocalisé.

**PAR M. JEAN-MARIE PICARD:**

Merci.

2425 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Tendance!

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2430

C'est la tendance; et si la tendance se maintient, c'est ce qu'on observerait.

2435

---

**GILLES RIVERIN**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Gilles Riverin.

2440

**PAR M. GILLES RIVERIN:**

Bonsoir madame la Présidente. C'est parce que moi, j'ai une série de questions concernant le mercure dans la chair des poissons, j'en ai quatre (4). Je peux tu les poser tout de suite ou je dois m'inscrire pour en reposer?

2445

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Allez-y.

2450

**PAR M. GILLES RIVERIN:**

OK, merci madame.

2455

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Je suis très souple, ce soir.

**PAR M. GILLES RIVERIN:**

2460

En langue innu, le mot mercure se traduit souvent par maladie ou poison. Je voudrais savoir, est-ce qu'Hydro-Québec a évalué les risques concernant le mercure dans la chair des différentes espèces de poissons pour les Autochtones, par exemple pour les personnes âgées et les enfants qui peuvent se nourrir de ces poissons de façon intense en été ou en automne.

2465

Au départ, est-ce qu'Hydro-Québec connaît la consommation de poisson par semaine ou par mois chez les Innus qui fréquentent ou se nourrissent des poissons de la zone d'influence, selon les saisons?

2470

Comment ça peut se comparer par rapport à la norme de commercialisation.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2475 Alors est-ce que, monsieur Arnaud, vous avez cette norme de consommation chez les Innus, pour les poissons qui ont une probabilité d'avoir un taux de mercure élevé dans la chair?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

2480 Je pense que là, on peut déjà - vas-y!

**PAR M. CLAUDE TESSIER:**

2485 Bon, premièrement, bonne nouvelle, on n'a pas de brochet dans le réservoir, ou de doré, ou de touladi. Ce sont trois (3) espèces qui accumulaient du mercure de façon plus importante que d'autres espèces, parce qu'on appelle ça des poissons piscivores, des poissons qui mangent d'autres poissons qui, ces poissons-là, mangent des insectes, alors c'est le sommet de la chaîne alimentaire.

2490 Alors l'omble de fontaine, qui se nourrit d'insectes, n'a pas une concentration naturelle élevée de mercure, et la création du réservoir ne va pas augmenter sensiblement, va augmenter la concentration, mais pas suffisamment pour qu'on dépasse les normes de commercialisation.

2495 Alors pour votre information, la norme de commercialisation, c'est point cinq (0,5) partie par million, point cinq milligramme (0,5 mg) de mercure par kilogramme de poisson. Alors actuellement, l'omble de fontaine, une truite de trois cents millimètres (300 mm) a un taux de mercure de point vingt et un milligramme (0,21 mg) par kilogramme, actuellement.

2500 Et même actuellement, il y a une limite dans la consommation qui est prescrite pour cette espèce-là; il y a pas beaucoup de mercure, mais il y a quand même une proposition de nombre actuel de repas par mois de huit (8) repas par mois d'omble de fontaine.

2505 Dans la concentration future maximale, qui est prévue, va être de point trente et un (0,31 mg) pour le mercure, dans l'omble de fontaine. Donc le nombre futur de repas par mois ne devrait pas changer, dans le réservoir qui va être créé.

2510 Pour une omble de fontaine qui est un peu plus grosse, ceux qui sont chanceux et qui prennent de l'omble de fontaine de quatre cents millimètres (400 mm) de long, alors là, le taux est un petit peu plus élevé, mais malgré tout, après la création du réservoir, le taux de mercure dans la chair des poissons, de l'omble de fontaine, va être encore en dessous de la norme de commercialisation.

Si on prend le meunier rouge, c'est à peu près la même chose; le meunier rouge, c'est un poisson qui se nourrit d'insectes, qui est au fond du réservoir.

2515 Dans le secteur à débit réduit, donc dans le secteur un petit peu en aval du réservoir, on a à peu près la même problématique, c'est-à-dire que l'omble de fontaine a une concentration assez faible et dans l'avenir va demeurer faible.

2520 Là où on doit porter une attention particulière, c'est le grand brochet qu'on retrouve en aval de la centrale. Là, ces grands brochets là ont une concentration actuelle de point neuf (0,9 mg), donc le point neuf (0,9 mg), c'est au-dessus de la norme de commercialisation et aujourd'hui, on recommande de consommer quatre (4) repas de brochet par mois au maximum.

**PAR M. GILLES RIVERIN:**

2525

Excusez, madame la Présidente, c'est parce que ma question concernait: est-ce qu'Hydro-Québec sait combien les Autochtones consomment de repas par mois; est-ce qu'ils ont consulté.

2530 **PAR M. CLAUDE TESSIER:**

On n'a pas cette information-là.

**PAR M. GILLES RIVERIN:**

2535

Je sais que c'est des chiffres, huit (8), neuf (9)...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2540 Et, monsieur Picard, est-ce que ce sont des informations que vous tenez à jour, dans votre communauté?

**PAR M. JEAN-MARIE PICARD:**

2545

Pas précisément, madame la Présidente, mais on essayera de vérifier.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2550

Mais est-ce que c'est faisable pour vous, est-ce que c'est dans la mesure du possible?

**PAR M. JEAN-MARIE PICARD:**

2555

Pas à court terme, pas à court terme. C'est peut-être un ordre de grandeur dans un sondage qui serait fait, maison, pour savoir quel serait le taux de consommation de poisson par les membres de la communauté, du poisson qui est pêché dans les lacs et rivières.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2560

Alors même si Hydro-Québec aurait voulu le savoir, ça aurait été difficile de le savoir auprès de la communauté, parce que vous ne détenez pas cette information?

**PAR M. JEAN-MARIE PICARD:**

2565

Pas au moment où on se parle. Mais on pourrait toujours l'obtenir par un sondage maison, comme je vous dis, pour vérifier.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2570

Monsieur Arnaud.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

2575

Je pense qu'actuellement, on a fait l'étude donc théorique, on a fait l'étude du milieu, on sait maintenant les phénomènes qui vont se produire.

La prochaine étape, ça va être d'entrer en contact avec le ministère de la Santé, et comme vous savez, pour tous les nouveaux aménagements, s'ils sont autorisés, pendant la durée des travaux, il va se bâtir un plan pour que les populations soient informées, et des recommandations vont être faites, mais c'est le ministère de la Santé qui gère ça.

2580

Et donc à ce moment-là, je pense qu'effectivement, comme le disait monsieur Picard, on procédera probablement à un sondage, quelque chose comme ça.

2585

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Hydro-Québec va procéder à un sondage ou le ministère de la Santé?

2590

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Je dis, je pense que ça va être le ministère de la Santé mais, je veux dire, nous, on fournira des résultats et à ce moment-là, il y a des mesures qui vont être recommandées à la communauté et aux mangeurs de poisson en général.

2595

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

2600

Monsieur Riverin, votre deuxième question.

**PAR M. GILLES RIVERIN:**

2605 Oui. À Baie-Comeau, Hydro-Québec a mentionné que l'omble de fontaine peut être piscivore et accumuler ainsi davantage de mercure.

La sortie d'eau en aval de la centrale va sûrement devenir une bonne place de pêche, est-ce qu'il va être possible pour les Innus qui pêchent en aval de la future centrale de distinguer  
2610 entre les ombles de fontaine piscivores et celles qui ne le sont pas?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Tessier.

2615

**PAR M. CLAUDE TESSIER:**

J'ai déjà dit à Baie-Comeau, aussi, qu'il serait difficile de distinguer entre les deux (2), mais je vais quand même vous donner des pistes. Parce que l'omble de fontaine qu'on va  
2620 retrouver en aval de la centrale, premièrement a des bonnes chances d'être piscivore, de se nourrir d'insectes ou de petits poissons qu'il y a dans cette section-là.

Je vais vous donner une information ou un guide, si vous voulez, un poisson comme l'omble de fontaine ou la truite grise, qui se nourrit de poissons, a la chair plus blanche, et  
2625 l'omble de fontaine ou le touladi, la truite grise - c'est-à-dire qui se nourrit de poissons a la chair blanche, et s'il se nourrit d'insectes, c'est ça qui donne la couleur à la chair.

Alors une truite mouchetée ou une truite grise, même une truite grise peut avoir de la chair rouge ou rosée, parce qu'elle se nourrit d'insectes. C'est plus rare, mais il y a des lacs où  
2630 on trouve de la truite grise avec la chair rosée. Alors si c'est une indication, ça pourrait en être une.

**PAR M. GILLES RIVERIN:**

Ou ce que je pourrais donner comme suggestion, je sais pas moi, interdire la pêche en  
2635 aval de la centrale, ou avertir les pêcheurs qu'il peut y avoir des poissons contaminés dans ces endroits.

2640

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Tessier.

2645

**PAR M. CLAUDE TESSIER:**

Oui, c'est dans notre intention d'informer les pêcheurs et la population des teneurs en mercure, tant au niveau des Autochtones que de la population en général.

2650 On n'a pas l'intention d'interdire la pêche, parce que ce sera pas interdit ni toxique de se nourrir de ce poisson-là, il s'agit juste de suivre les règles de consommation, comme actuellement.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2655 Monsieur Riverin, votre troisième question.

**PAR M. GILLES RIVERIN:**

2660 Oui. Est-ce qu'Hydro-Québec a évalué si la route permanente va entraîner une plus grande consommation de poissons, de poissons provenant de la rivière Toulnostouc qu'actuellement, et si elle le fait, quelle est l'augmentation du pourcentage de consommation.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2665 Est-ce que vous évaluez, le fait que la route sera...

**PAR M. GILLES RIVERIN:**

2670 Plus accessible, et il va y avoir...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

... plus carrossable, qu'il y aura plus de pêcheurs, et plus de poissons vont sortir.

2675

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

2680 Je pense que pour répondre, on a évalué effectivement qu'il y aurait un succès de pêche peut-être supérieur, notamment on a parlé de cent cinquante kilos (150 kg) de plus de poissons dans le réservoir, mais c'est tout.

**PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:**

2685 Cependant dans le réservoir, vous ne prévoyez pas une augmentation du taux de mercure dans le poisson?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

2690 Elle est non significative, et on peut consommer ce poisson.

**PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:**

2695 Ce serait peut-être utile de faire une brève présentation de la question de la bioaccumulation, parce que je crois que monsieur craint qu'il y ait un problème de taux de mercure, et je crois...

**PAR M. GILLES RIVERIN:**

2700 Étant donné que les Autochtones, lorsqu'ils sont dans leurs territoires, consomment beaucoup d'omble de fontaine ou d'autres poissons. C'est parce que je voulais savoir...

**PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:**

2705 Vous comprenez le phénomène, c'est que ça prend une certaine quantité de poisson pour qu'il y ait des problèmes, alors c'est plutôt lié à la communication.

2710 La réponse évidemment c'est, dans la mesure du possible, il faut éviter qu'il y ait des problèmes de bioaccumulation, mais lorsque c'est impossible parce que le phénomène se produit, et puis ça peut prendre une vingtaine d'années à la nature à récupérer, à ce moment-là c'est une interface, favoriser une bonne information pour la population.

2715 Moi, je vous inviterais peut-être à réfléchir à ça et à amener des propositions, comment informer la population le plus efficacement possible du taux de mercure, et surtout du nombre de repas qu'ils pourraient prendre de poisson par semaine, pour éviter qu'il y ait accumulation néfaste de mercure, dans votre mémoire. Madame la Présidente?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2720 La suggestion est faite.

**PAR M. GILLES RIVERIN:**

2725 D'accord.

2730 Ma quatrième question: est-ce qu'Hydro-Québec a évalué la possibilité d'enlever toute la biomasse de la superficie du nouveau réservoir qui sera inondé, afin de réduire l'accumulation du mercure dans la chair des poissons? L'ont-ils évaluée et combien ça coûterait.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Arnaud.

2735 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

On n'a pas évalué cette fois-ci, parce qu'on l'avait évalué dans le passé, il y a déjà très longtemps. C'est une mesure qui est beaucoup trop onéreuse pour être envisageable.

2740 **PAR M. GILLES RIVERIN:**

Alors s'il l'enlève pas, que fera-t-il pour atténuer les impacts.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2745

Est-ce qu'on pourrait avoir un peu la corrélation qu'il peut y avoir entre justement cette biomasse et le taux d'accumulation du mercure dans la chair du poisson? Ça peut être intéressant de la réduire, mais il doit y avoir un seuil, là?

2750 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Claude va faire sa présentation, parce que c'est intimement lié, c'est les bactéries qui sont dans la biomasse qui créent la méthylation du mercure. Donc forcément, c'est intimement lié.

2755 Mais actuellement, il n'y a pas d'envisagée de façon de réduire cette biomasse.

**PAR M. CLAUDE TESSIER:**

2760 Juste présenter cet acétate où on voit la création du réservoir. Alors on a le milieu naturel qui est ici, l'eau qui monte dans le réservoir et ça, c'est la fluctuation annuelle du réservoir.

2765 Alors qu'est-ce qui crée ou laisse apparaître le mercure dans la chair des poissons, c'est la décomposition de la matière organique, comme vous disiez, et où le mercure est transformé et rentre dans la chaîne alimentaire via cette décomposition-là. Le mercure rentre dans la chaîne alimentaire via l'omble de fontaine, et plus en aval, disons dans les espèces piscivores.

Après plusieurs années, cette décomposition-là se stabilise; dans le cas de Toulnostouc, c'est environ cinq (5) à dix (10) ans, le taux de mercure commence à baisser.

2770 Ce que je voudrais rajouter, c'est que qu'est-ce qui est vraiment la source du mercure, on dit, c'est la présence des arbres, c'est la présence de matière organique, c'est vrai, mais c'est la matière organique qui est décomposable. Un arbre qui est dans le fond de l'eau se décompose pas vraiment, se décompose très lentement, et lui contribue pas au mercure. Ce sont les petites feuilles, les petites branches, tout l'humus qui est dans le sol.

2775

Alors si on voulait vraiment réduire la décomposition de cette matière-là, il faudrait enlever l'ensemble de l'humus qu'il y a sur le réservoir, et puis passer l'aspirateur. Et malgré tout, je pense que ce serait impossible d'enlever toute cette matière-là, techniquement.

2780           Donc la nature faisant bien les choses, après plusieurs années, on se retrouve avec un réservoir qui est stabilisé, où la partie du marnage, ici, on n'a plus de végétation, on a vu cet après-midi des photos où on était sur le sable.

2785           La partie qui est toujours en eau, la décomposition est terminée ou presque, et les arbres qui sont dans le fond du lac y resteraient. Je vais vous donner un exemple, j'ai fait des relevés dans le réservoir Gouin, il y a des arbres, le réservoir Gouin a été mis en eau en 1927, qui sont encore debout avec leur cône. Alors ça se décompose presque pas.

2790           La stabilité, dans le cas de la Toulnostouc, va être atteinte au bout d'une dizaine d'années.

**PAR M. GILLES RIVERIN:**

2795           Si je comprends, dans ce cas-là, il y aura pas d'arbres; vous allez les couper, ceux qui seront en valeur marchande, vous allez les couper, il en restera pas. Ce qui va rester, c'est les arbustes d'un mètre (1 m), si je comprends bien, dans le rapport. Eux autres, ça doit se décomposer.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2800           Mais moi aussi, ce que j'ai compris, monsieur Riverin, c'est que de toute manière, avec ce qui est proposé, vous ne dépasserez pas le seuil de point cinq milligramme (0,5 mg) par kilogramme, qui est le seuil critique à ne pas dépasser, et ce dans le réservoir. Alors malgré tout, on le dépassera pas, d'après ce qui a été évalué. D'accord?

2805           **PAR M. GILLES RIVERIN:**

Oui, je suis bien d'accord.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2810           Merci.

**PAR M. GILLES RIVERIN:**

2815           Merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2820           Alors je vous propose une pause de dix (10) minutes, et après quoi, nous allons revenir avec madame Bernard, du Secrétariat aux Affaires autochtones, qui a de l'information à nous transmettre.

2825 Et il nous reste quatre (4) personnes d'inscrites au registre, je vous rappelle que vous avez jusqu'à dix heures (10 h), il y en a deux (2) autres à ce qu'on me dit, et vous avez jusqu'à dix heures (10 h) pour vous inscrire, après quoi ça ne sera plus possible. Donc j'en ai six (6) déjà d'inscrites, et peut-être qu'il s'en rajoutera pendant la pause.

2830 Alors à dans dix (10) minutes.

---

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

---

2835

**REPRISE DE LA SÉANCE**  
**QUESTIONS DE LA COMMISSION**

2840

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2845

S'il vous plaît! Alors nous avons demandé à madame Bernard, un peu plus tôt, si le SAA avait été consulté par Hydro-Québec, dans le cadre de son projet, et madame Bernard a l'information.

**PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

2850

Oui, effectivement, madame Boucher, le secrétariat a été consulté par le biais du ministère de l'Environnement, et les commentaires qu'il a fournis sur le projet étaient à l'effet qu'il n'avait pas de commentaire particulier à ajouter, compte tenu que par l'entente qui avait été signée avec les Autochtones, il considérait que la Communauté de Betsiamites avait été consultée, et qui plus est, était rendue partenaire, devenait partenaire de ce projet.

2855

Donc le secrétariat n'a pas formulé de commentaire particulier, concernant le projet de Toulnostouc.

2860

Par contre, je pourrais ajouter, dans le cas de l'approche commune, on a parlé de la rivière Godbout comme site patrimonial, j'indiquerais aussi que ça n'empêche pas la communauté de faire des commentaires ou de demander des modifications ou des approches particulières au promoteur.

2865

Mais aussi que dans le cadre d'une table sectorielle de négociation, qui s'appelle la Table faune et territoire, ce territoire-là pourra faire l'objet de discussions sur des mesures de protection qui pourraient être apportées éventuellement à la rivière, dans la partie de la rivière Godbout qui a été identifiée comme site patrimonial.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2870

Merci madame Bernard.

**PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

2875

Ça me fait plaisir.

---

2880

**DENIS BRASSARD**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2885

Monsieur Denis Brassard.

Monsieur Brassard, bonsoir.

2890

**PAR M. DENIS BRASSARD:**

2895

Rebonsoir. Ma première question concerne la digue sud-est. On sait que les travaux de réfection prévus ont été inclus dans le projet Toulnostouc d'Hydro-Québec, mais à proprement parler, à strictement parler, les travaux de réfection à la digue n'ont rien à voir avec un projet de barrage et de centrale, etc., sur la rivière Toulnostouc.

2900

Alors ma question est la suivante: comment se fait-il que dans le cadre du projet Toulnostouc, la réfection de la digue a été incluse dans le projet, alors que dans le cadre du projet Portneuf et Sault aux Cochons, les travaux de réfection des enrochements et des perrés en amont de B-2, qui sont reliés finalement au projet de dérivation de rivières Portneuf-Sault aux Cochons, n'ont pas été inclus dans ces projets-là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2905

Alors monsieur Arnaud.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

2910

Les travaux de réfection à la digue sud-est sont rendus nécessaires parce qu'on doit pouvoir exploiter le réservoir du lac Sainte-Anne à trois cent un mètres point cinq (301,5 m), et comme vous le savez, nous avons dû abaisser le niveau de la digue sud-est à un niveau toujours exploitable, mais qui ne permettait pas d'atteindre ce niveau maximal. Donc le projet est fait dans ce contexte-là et donc, on va en profiter pour faire les travaux de réfection.

2915

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et par rapport à Portneuf-Sault aux Cochons, moi je ne connais pas la situation, mais monsieur...

2920

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

2925

Moi, je ne connais pas les projets Portneuf et Sault aux Cochons, mais je dirais que pour que l'on puisse faire le projet de la centrale Toulnostouc, il faut que notre réservoir puisse atteindre la cote d'exploitation à laquelle il avait été donc conçu, et donc il faut absolument qu'on fasse cette réfection à la digue.

Ce n'est pas un travail, ce n'est pas non plus un travail gigantesque.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2930 Monsieur Brassard.

**PAR M. DENIS BRASSARD:**

2935 Je pense qu'on peut appliquer le même raisonnement au projet Portneuf-Sault aux Cochons. En tout cas, je laisse...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2940 Mais monsieur Arnaud nous dit qu'il n'est pas en mesure de parler de ce projet.

**PAR M. DENIS BRASSARD:**

Je comprends très bien.

2945 Alors mes questions suivantes vont porter sur les autorisations fédérales. Je remarque cependant, si j'ai bien regardé, qu'il y a aucun intervenant du gouvernement fédéral qui est demeuré ici et qui peut répondre à des questions.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2950 Je ne sais pas si madame Moisan est encore avec nous.

**PAR M. DENIS BRASSARD:**

2955 Elle est partie, si je me trompe pas.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2960 Elle a quitté.

**PAR M. DENIS BRASSARD:**

2965 Voilà! Pourtant, la semaine dernière, on avait contacté ces gens-là personnellement pour leur demander si elles seraient ici ou sinon, s'il y aurait des personnes pour répondre à nos questions. On nous a dit qu'on ferait de gros efforts mais...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Bien, jusqu'à cet après-midi, madame Moisan était ici.

**PAR M. DENIS BRASSARD:**

2970

C'est ça, mais il y a personne de Pêches et Océans Canada, personne de l'Agence canadienne, personne d'Environnement Canada.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2975

Ils se sont dits disponibles au téléphone.

**PAR M. DENIS BRASSARD:**

2980

Bon. Alors je vais me tourner vers Hydro-Québec, d'abord. Est-ce qu'il serait possible de savoir d'Hydro-Québec quels sont les permis qui doivent être demandés au gouvernement fédéral, en vertu des différentes lois sur les pêches, les eaux navigables, dans le cadre du projet Toulnostouc.

2985

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Arnaud.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

2990

Claude Tessier va répondre à cette question.

**PAR M. CLAUDE TESSIER:**

2995

Bien premièrement, il y a les compensations d'habitats qui font l'objet, qui vont devoir faire l'objet d'une entente avec Pêches et Océans Canada, et on a une autorisation qui va être délivrée par le ministre qui est représentant de l'autorité responsable, de Pêches et Océans Canada.

3000

Donc principalement, c'est ce ministère-là, au niveau fédéral. Pour le reste...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

L'Agence canadienne d'évaluation environnementale?

3005

**PAR M. CLAUDE TESSIER:**

Bien, pas en fonction d'autorisations. L'Agence canadienne joue plus un rôle de conseil, au niveau de l'autorité fédérale, mais le permis nous provient de Pêches et Océans Canada.

3010

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3015           Donc le seul permis fédéral - en ce qui concerne la navigation, est-ce qu'il y a une autorisation aussi qui doit être obtenue du même ministère?

**PAR M. CLAUDE TESSIER:**

3020           Il y a une autorisation qui doit être obtenue de la Garde côtière, effectivement.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

          C'est ça, qui fait partie de Pêches et Océans Canada.

3025           **PAR M. CLAUDE TESSIER:**

          Maintenant, oui.

**PAR M. DENIS BRASSARD:**

3030           Alors ces demandes de permis là ont été déposées?

**PAR M. CLAUDE TESSIER:**

3035           Oui, les demandes de permis ont été - le projet est connu du gouvernement fédéral et les négociations sont en cours pour les autorisations.

**PAR M. DENIS BRASSARD:**

3040           Est-ce qu'il serait possible de savoir, madame la Présidente, si l'évaluation fédérale, la procédure fédérale a débuté en même temps que celle du Québec, concernant le projet Toulnostouc?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3045           Moi, je dois m'en remettre à Hydro, je ne le sais pas du tout.

**PAR M. CLAUDE TESSIER:**

3050           Je dirais que c'est pas la même procédure, ce n'est pas la même période non plus. Lorsque l'avis de projet a été émis, en novembre 1997, la procédure fédérale a commencé, mais les autorisations fédérales ont suivi peu de temps après, les contacts avec le gouvernement fédéral ont suivi peu de temps après.

3055           **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Peut-être que, monsieur Rochon, vous pourriez un peu nous donner de l'information sur ce processus fédéral.

3060 **PAR M. YVES ROCHON:**

Je vas essayer du mieux que je peux, c'est sûr que je suis pas mandaté par le fédéral pour expliquer leurs procédures.

3065 Mais effectivement, nous, quand on a reçu l'avis de projet de Hydro-Québec, on a transmis copie de l'avis de projet à Environnement Canada, à Pêches et Océans, et aussi à la Garde côtière, c'était dans notre processus usuel de leur envoyer cette information-là, à l'époque.

3070 Donc dès que l'avis de projet a été reçu, ça a été transmis.

Maintenant, comment le processus se déroule, on sait que le processus fédéral comme tel de questionnement sur l'étude d'impact a commencé, mais c'est tout ce que je peux dire à ce niveau-là.

3075

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Il se fait en parallèle aux travaux du BAPE et également aux travaux d'évaluation environnementale que vous allez faire comme ministère?

3080

**PAR M. YVES ROCHON:**

Effectivement, les deux (2) processus, le processus d'évaluation environnementale fédéral et provincial, c'est deux (2) processus qui se font en parallèle, actuellement, au niveau des autorisations.

3085

**PAR M. DENIS BRASSARD:**

Madame la Présidente, est-ce que je comprends bien qu'Hydro-Québec envoie ses documents, avis de projet et tout ça, à l'Environnement à Québec, et ça transite par le ministère de l'Environnement pour aller au fédéral?

3090

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

J'imagine qu'il y a des demandes de permis qui sont adressées directement par Hydro-Québec aux instances fédérales. Ce que nous indique monsieur Rochon, c'est qu'il est de coutume, lorsqu'un dossier, un projet est transmis au ministère de l'Environnement pour suivre la procédure d'évaluation environnementale, il est de coutume de ce ministère de transmettre le dossier également pour information aux instances fédérales.

3100

Et il est de coutume, aussi, que le BAPE invite ces instances fédérales à nos audiences; parfois ils assistent, parfois ils sont disponibles par téléphone. Cette fois-ci, ils nous ont indiqué qu'ils seraient disponibles par téléphone. Et c'est tout ce que je peux vous dire.

3105 **PAR M. DENIS BRASSARD:**

Moi, dans ma tête, je croyais que les documents, avis de projet et tout ça, étaient envoyés en même temps, par Hydro-Québec, aux deux (2) gouvernements pour chacun leurs procédures. Mais là, je sais pas, c'est ça que j'essaie de comprendre.

3110

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Arnaud, s'il vous plaît, est-ce que vous pourriez expliquer comment vous fonctionnez. Parce que moi, je suis pas capable d'informer monsieur sur la procédure.

3115

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Claude va répondre.

3120 **PAR M. CLAUDE TESSIER:**

Non, on n'envoie pas deux (2) avis de projet en même temps, la procédure étant très différente, l'une par rapport à l'autre.

3125

Alors on envoie d'abord un avis de projet au ministère de l'Environnement. Dans le cas de Toulnostouc, on n'a pas envoyé un avis de projet, mais on a rencontré les différents spécialistes de Pêches et Océans Canada, pour leur donner l'information sur le projet, et on a maintenu l'information au même titre que le ministère de l'Environnement jusqu'au dépôt du rapport d'avant-projet qui, là, a constitué l'élément d'information sur lequel Pêches et Océans Canada s'est basé pour faire son analyse.

3130

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est l'élément déclencheur qui fait en sorte que Pêches et Océans Canada intervient?

3135

**PAR M. CLAUDE TESSIER:**

Officiellement, oui.

3140

**PAR M. DENIS BRASSARD:**

3145 Madame la Présidente, est-ce qu'Hydro-Québec a rencontré les gens du fédéral en même temps ou peu de temps après que l'avis de projet a été envoyé au Québec?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3150 Monsieur Tessier.

**PAR M. CLAUDE TESSIER:**

3155 Bon, je me souviens pas exactement à quel moment on a rencontré les spécialistes du fédéral, mais c'est dans la même période, dans les mêmes mois, au début du projet.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Brassard, j'aimerais savoir où vous voulez en venir, exactement.

3160 **PAR M. DENIS BRASSARD:**

3165 J'arrive, madame la Présidente. On se fait dire par les gens du fédéral qu'ils reçoivent les documents d'Hydro deux (2) à trois (3) mois après le Québec, et que ça, ça cause des délais, et que ça explique des délais.

Alors nous, on aimerait savoir c'est quoi l'idée derrière tout ça, est-ce que c'est vrai ou est-ce que c'est des circonstances...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3170 Mais même à ça, ce sont deux (2) procédures qui se gouvernent de façon distincte.

**PAR M. DENIS BRASSARD:**

3175 Effectivement, ce sont deux (2) procédures distinctes, mais on entend dire que le fédéral est blâmé à tout moment donné pour tarder, pour tarder à fournir les informations qui lui sont demandées, c'est-à-dire le fédéral tarde à fournir les commentaires qui lui sont demandés ou les questionnements supplémentaires qui lui sont demandés. Et nous, on sait pas quoi penser dans tout ça.

3180 On se dit, est-ce qu'il y a de la mauvaise volonté quelque part. On sait qu'il y a pas d'harmonisation entre les deux (2) procédures, mais ça, c'est une autre question.

3185 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Arnaud.

3190 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Madame la Présidente, je suis entré dans le dossier il y a maintenant trois (3) mois, et je peux témoigner que j'ai rencontré autant le ministre de l'Environnement qu'il y a eu de rencontres avec le fédéral. C'est tout.

3195

**PAR M. YVES ROCHON:**

Madame la Présidente.

3200 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, monsieur Rochon.

**PAR M. YVES ROCHON:**

3205

Je vais peut-être donner un petit éclairage. C'est qu'historiquement, depuis 84, depuis le début si on peut dire au niveau des évaluations environnementales, il était coutume effectivement qu'on recevait les dossiers, tous les avis de projet qu'on recevait, on transmettait une copie aux ministères fédéraux.

3210

Maintenant, comme vous le savez sans doute, depuis 95, avec la loi fédérale, la mise en oeuvre de la Loi fédérale sur l'évaluation environnementale, les façons de faire ont changé.

3215

Alors c'est pour ça qu'effectivement, quand le projet Toulnostouc, à l'époque, quand l'avis de projet avait été déposé, normalement le processus qu'ils faisaient, c'est que nous, on recevait les avis de projet et là, on transmettait notre avis de projet effectivement environ un (1) mois ou deux (2) mois après l'avoir vu, parce qu'on le remettait avec la directive du ministre, et on transmettait ça aux organismes consultés, parce qu'on consultait le fédéral dans leur champ d'expertise. C'était la façon de faire.

3220

Maintenant aujourd'hui, ce n'est plus fait comme ça. Nous, on consulte le fédéral lorsque leur champ d'expertise est impliqué dans le dossier. À ce moment-là, on avertit le promoteur qu'il doit de lui-même transmettre son avis de projet aux instances fédérales concernées, selon les demandes de certificats qu'ils doivent faire. Donc ça, c'est la nouvelle façon de faire.

3225

Autrement dit, si demain matin, le projet commençait, le fédéral aurait en même temps que nous, j'imagine, l'avis de projet.

3230

Donc c'est un processus qui a évolué dans le temps. C'est pour ça que c'est un petit peu différent aujourd'hui. Je sais pas si ça éclaire.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3235 Monsieur Brassard.

**PAR M. DENIS BRASSARD:**

3240 Oui, madame la Présidente, ça m'éclaire un peu plus, mais c'est un problème qui est d'abord arrivé avec les dérivations, les projets de dérivation, qu'on a constaté et là, avec la Toulnostouc, bon, on est en audience mais on se rend compte qu'il y a encore un problème. Moi, j'ai eu l'étude sur les effets cumulatifs avant que le fédéral en ait une copie, avant même qu'il se présente ici.

3245 Alors je trouve qu'il y a quelque chose, là, qui est anormal dans tout ça, et on se demande...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3250 À ce que je sache, monsieur Brassard, c'est que les gens du fédéral ne s'en sont pas plaints devant moi.

**PAR M. DENIS BRASSARD:**

3255 Non, ils se plaignent de rien; même, ils viennent même pas à Betsiamites.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3260 Je suis pas tout à fait d'accord avec vous, parce que madame Moisan était avec nous jusqu'à la fin de l'après-midi.

**PAR M. DENIS BRASSARD:**

3265 Parce que dans le cas des projets Portneuf-Sault aux Cochons, on a même pris la peine de mentionner dans notre mémoire qu'on regrettait que les gens du fédéral soient pas venus ici à Betsiamites, parce qu'on a parlé d'effets cumulatifs, on a parlé de l'estuaire de la rivière et puis des ressources marines.

3270 Alors je sais pas s'il y a plus sujet fédéral que ça, là, et il y avait aucun représentant du fédéral qui était ici.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3275

Aujourd'hui, on a pu parler à madame Déziel.

**PAR M. DENIS BRASSARD:**

3280 Des Affaires indiennes, c'est un début.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3285 Non, madame Déziel, au téléphone, madame Déziel de l'Agence...

**PAR M. DENIS BRASSARD:**

C'est pas pareil!

3290 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Bien, c'est déjà mieux que rien.

**PAR M. DENIS BRASSARD:**

3295 Pour avoir des informations ponctuelles, c'est bien le téléphone, c'est très ponctuel, un chiffre, un montant, c'est facile. Mais pour avoir des explications et des appréciations, c'est pas tellement pratique, selon moi.

3300 Alors ça termine mon questionnement, merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3305 C'était je dirais plutôt un commentaire que vous aurez l'occasion de répéter dans votre mémoire, j'imagine.

**PAR M. JEAN-MARIE PICARD:**

3310 Madame la Présidente, avant de tomber dans le contenu de notre prochain mémoire, je voudrais poser la question à la Commission ici: qu'advierait-il si la procédure fédérale ne donnerait pas les certificats dans les domaines de compétence auxquels elle doit donner son aval?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3315 Monsieur Rochon.

**PAR M. YVES ROCHON:**

Vous voulez dire si le fédéral émet pas, émettrait un décret qui refuse le projet?

3320

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est ça. Est-ce que la décision du gouvernement du Québec peut être prise indépendamment du fait, indépendamment des autorisations fédérales?

3325

**PAR M. YVES ROCHON:**

Là on rentre dans un niveau de débat assez, je dirais quasiment politique et juridique.

3330

Effectivement, la Loi sur les pêches, qui est fédérale, nécessite une autorisation fédérale dès qu'il y a une destruction d'un habitat d'un poisson qui est pêché; l'omble de fontaine est pêchée, et il y a une destruction de son habitat au niveau du secteur à débit réduit, donc le fédéral bloquerait le projet, je pense qu'Hydro-Québec pourrait pas aller de l'avant.

3335

Mais j'ai l'impression qu'on s'en va dans un discours de juristes.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mais j'imagine que le décret du gouvernement du Québec serait émis?

3340

**PAR M. YVES ROCHON:**

Effectivement.

3345

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

De toute manière?

**PAR M. YVES ROCHON:**

3350

Le décret du gouvernement provincial est complètement indépendant. Nous, on fait notre analyse du projet, on conseille le ministre et le Conseil des ministres prend sa décision qui est indépendante de ce qui se fait au fédéral.

3355

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Maintenant, j'imagine que du côté d'Hydro-Québec, si par la suite le fédéral émettait des réserves lorsqu'il vous accorderait les permis, il faudrait vous y soumettre, et ça modifierait en conséquence le projet que vous soumettez?

3360

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Absolument.

3365 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ça va? Merci.

3370 **PAR M. JEAN-MARIE PICARD:**

Évidemment, madame la Présidente, la question, depuis qu'il y a des modifications aux procédures québécoises et à la procédure fédérale, évidemment maintenant la procédure fédérale n'est plus une procédure, elle est devenue une loi, je comprends la position du ministère de l'Environnement, que ça devient juridique et législatif.

3375

Et c'est pour ça que nous, on posait ces questions-là, à savoir: est-ce que le projet pourrait être retardé indûment par rapport à des chicanes politiques fédérales-provinciales.

3380 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ce que je comprends, c'est que ce sont deux (2) processus qui sont appliqués de façon indépendante.

3385 **PAR M. JEAN-MARIE PICARD:**

Vous comprenez, madame la Présidente, je voudrais pas remettre l'autorité de la province de Québec, mais concernant les champs de juridiction du fédéral, entre autres pour les habitats de poissons et autres, auxquels un promoteur de projet doit aller chercher des permis pour aller de l'avant dans son projet, moi je voudrais qu'on puisse faire toutes les attentions et tous les documents qu'il faudrait apporter à l'attention de la procédure fédérale, pour ne pas avoir des retards indus quant à la réalisation du projet.

3395 On connaît bien la position ici de la communauté de la région. Est-ce que ce serait voulu de la part du promoteur de pas vouloir adresser le plus promptement ses demandes de permis, en raison des champs de juridiction du fédéral, est-ce que ce serait beaucoup plus prudent de les déposer en même temps et pas retarder la réalisation de ce projet-là, selon la tendance populaire qu'il y a en région que ce projet-là doit se réaliser.

3400 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Arnaud, je comprends que vous avez déjà déposé l'étude d'impact au fédéral, Pêches et Océans Canada, et puis la Garde côtière, qui est une division de Pêches et Océans Canada.

3405 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Oui.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3410

J'imagine que vous avez tout intérêt à accélérer les choses plutôt que les retarder?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

3415

Je répondrais par un jeu de mots, on fait tout ce qu'on peut pour que le courant passe. Alors c'est vraiment de notre intention d'aller de l'avant le plus vite possible, donc tout a été déposé au fédéral, et nous rencontrons régulièrement le fédéral.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3420

Voilà!

---

3425

**GILBERT PAUL**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3430

Monsieur Gilbert Paul, s'il vous plaît.

**PAR M. GILBERT PAUL:**

3435

Bonsoir madame. Regardez, c'est pour un complément d'information concernant le plan d'eau qui est situé, qui est la tête de la rivière Godbout, cette question concerne la réfection de la digue sud-est.

Je me demande, est-ce que les impacts de la réfection de la digue sud-est ont été évalués sur le milieu physique et sur la faune de ce plan d'eau.

3440

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Je crois qu'on a répondu à cette question cet après-midi, mais pourriez-vous répéter l'information, monsieur Arnaud.

3445

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

3450 Il n'y aura pas d'impacts ni sur le plan d'eau, ni sur la rivière Gobbout, qui sont à l'aval de la digue sud-est. Il s'agit tout simplement d'étendre un tapis imperméable au pied de la digue, donc il y aura pas d'impacts sur la faune.

**PAR M. JEAN-MARIE PICARD:**

3455

Madame la Présidente.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3460

Oui, monsieur Picard.

**PAR M. JEAN-MARIE PICARD:**

3465

Sachant qu'il y a déjà un écoulement de la digue sud-est depuis X années, peut-être que le promoteur va pouvoir nous dire depuis combien de temps que la digue sud-est laisse aller de l'eau, et lorsqu'elle va être réparée, il y a une coupure zéro (0).

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3470

Monsieur Arnaud.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

3475

Alors actuellement, comme nous l'avons expliqué, nous avons été obligés de baisser le niveau du lac Sainte-Anne pour réduire un débit qui était de cinq cents litres par seconde (500 l/s) à la digue sud-est, nous allons réparer, nous allons étanchéifier la digue sud-est, et nous allons ramener le débit à un débit qui va être un débit acceptable et qui va être un débit comme toutes les digues coulent. Toutes les digues en général, tous les barrages en terre ont une infiltration naturelle qu'on ne peut pas éviter, ça fait partie de la conception même.

3480

Et donc, nous allons ramener ce débit à un débit normal, et c'est tout à fait sécuritaire, qui est je crois de l'ordre de trois cents litres par seconde (300 l/s).

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3485

Donc l'infiltration...

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

3490

Va être tout à fait normale.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

... laisserait passer un peu d'eau.

3495

Oui, monsieur Picard.

**PAR M. JEAN-MARIE PICARD:**

3500

Cette réduction-là du débit de percolation qu'on appelle, suite aux réparations, de deux cents litres-seconde (200 l/s), est-ce que vous l'avez quantifiée comme impact en aval de la digue sud-est? Vous l'avez pas évaluée, et vous nous dites qu'il y a pas d'impact?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3505

Monsieur Arnaud, est-ce que vous pourriez expliquer la situation actuelle par rapport à la situation future proposée.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

3510

Alors Michel Gaudette va vous présenter deux (2) acétates.

**PAR M. MICHEL GAUDETTE:**

3515

Le premier transparent, MG 10.13, montre le débit d'infiltration, débit en litres par seconde, en fonction du niveau, le niveau du réservoir.

3520

Donc monsieur Arnaud mentionnait que lorsque le réservoir est plein, on a cinq cents litres par seconde (500 l/s) et après avoir fait la réfection, ça va être trois cents litres par seconde (300 l/s).

Vous remarquerez aussi que lorsque le niveau diminue, il y a une pression d'eau moins importante, le débit d'infiltration diminue. Et il diminuera encore plus dans le futur.

3525

Par rapport à la question de l'impact sur la rivière Godbout, on ne prévoit pas d'impact pour la raison suivante, c'est que - on va parcourir les chiffres lentement, mais c'est que le niveau d'eau du réservoir va être exploité un petit peu plus haut, et en étant un petit peu plus haut, ce qui va se passer, c'est que le débit d'infiltration qui diminue à cause des travaux de réfection va augmenter, parce que le niveau du réservoir est plus élevé, et ça va se contrebalancer.

3530

Je m'excuse pour la clarté du transparent MG 10.12. L'historique, sur la période de vingt-deux (22) ans, on a un niveau moyen du réservoir de deux cent quatre-vingt-douze point cinq mètres (292,5 m), et le débit d'infiltration moyen correspondant, c'est cent quinze litres par seconde (115 l/s). Ça, c'est le passé.

3535

La rivière Godbout, son débit moyen annuel est de l'ordre d'un peu moins de trente mètres cubes-seconde (30 m<sup>3</sup>/s); donc on parle de trente mille litres par seconde (30 000 l/s).

3540 Donc ça vous permet de faire une comparaison, cent quinze (115 l/s) versus près de  
trente mille (30 000 l/s), et dans le futur, le niveau du réservoir, en moyenne, va être un peu plus  
élevé, de l'ordre de quatre mètres (4 m), il va être à deux cent quatre-vingt-seize point trois  
(296,3 m), et le débit d'infiltration va être alors de cent trente litres par seconde (130 l/s). Donc  
cent quinze litres par seconde (115 l/s) versus trente mille (30 000 l/s), ça fait pratiquement pas  
de variation, donc on considère un impact négligeable.

3545

Dans le sens aussi que d'une année à l'autre, le débit d'une rivière varie de façon  
beaucoup plus supérieure à cette petite différence.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3550

Merci, monsieur Gaudette.

Monsieur Paul, vous avez une autre question?

3555

**PAR M. GILBERT PAUL:**

Je voudrais juste une information complémentaire. Dans ces infiltrations-là, il y avait pas  
de faune ichtyenne, de poissons qui circulaient?

3560

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Arnaud.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

3565

Non, non, absolument pas.

**PAR M. GILBERT PAUL:**

3570

Merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci monsieur Paul.

3575

**PAR M. GILBERT PAUL:**

C'était juste pour compléter ma première question, je voulais aller sur la deuxième, si  
vous voulez.

3580

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord, allez-y.

**PAR M. GILBERT PAUL:**

3585

C'est encore une information complémentaire. Dans le nouveau réservoir, entre les deux (2) barrages, quel sera le temps de séjour de l'eau; quel sera le temps de séjour de l'eau à ces endroits-là.

3590

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Entre le barrage et la centrale?

**PAR M. GILBERT PAUL:**

3595

Oui.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3600

Vous avez une bonne question.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

3605

Oui, oui, parce que là, on va pouvoir calculer, c'est bien.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3610

Peut-être, je vais profiter de ce petit moment de réflexion pour rappeler à tout le monde qui est présent ici ce soir que cette première partie d'audience publique, qui se termine ce soir, n'est pas pour nous une fin pour autant, parce que nous souhaitons ardemment recevoir vos mémoires en deuxième partie d'audience publique, c'est-à-dire dans la semaine qui va commencer le 12 mars prochain.

3615

Pour le moment, on peut pas indiquer le nombre de jours qui seront consacrés à cette deuxième partie d'audience publique, parce qu'on ne connaît pas le nombre de mémoires et c'est fonction du nombre de mémoires.

3620

Par contre, dans la mesure où vos intentions de mémoire seront signifiées à madame Ginette Giasson avant le 26 février, on sera alors plus en mesure de vous donner une indication par avis public.

3625

Donc s'il est de votre intention de présenter un mémoire à la Commission, on vous invite à indiquer votre intention de mémoire à madame Giasson avant le 26 février, et à remettre, et à déposer ce mémoire, toujours à madame Giasson, qui est coordonnatrice du secrétariat de la Commission, avant le 8 mars prochain.

Et il nous fera plaisir de vous accueillir à Baie-Comeau, parce que la Commission ne siégera qu'à un endroit cette fois, et ce sera à Baie-Comeau, à l'Hôtel Le Manoir, à compter du 12 mars.

3630

Est-ce que vous avez l'information, monsieur Arnaud?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

3635

Trente-trois (33) jours.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Trente-trois (33) jours comme temps de séjour entre le barrage et la centrale.

3640

**PAR M. GILBERT PAUL:**

OK. Est-ce que c'est de longue durée, par rapport au mercure qui va demeurer plus longtemps, est-ce que ça va avoir une influence?

3645

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Tessier.

3650

**PAR M. CLAUDE TESSIER:**

Oui, en fait, le mercure va être présent moins longtemps, puisque le taux de renouvellement de l'eau, le réservoir va avoir un renouvellement onze (11) fois par année.

3655

Et une des caractéristiques du réservoir, et c'est ça qui nous a aidés à faire le modèle, c'est que c'est un réservoir qui contient quand même un grand volume d'eau pour une petite surface, et cette proportion-là, grand volume d'eau pour une petite surface, diminue naturellement la matière organique qui va être en décomposition, et c'est ce qui fait que, si vous avez remarqué, les taux de mercure vont augmenter sur cinq (5) ans, au lieu des plus grands réservoirs moins profonds, qui vont avoir une augmentation assez longue, assez prolongée, qui pourrait être sur dix (10) ans, au lieu de ce qu'on retrouve dans le réservoir Tounustouc.

3660

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3665

Merci.

Monsieur Paul.

**PAR M. GILBERT PAUL:**

3670 Je vous remercie beaucoup, madame.

---

**JEAN-LOUIS VERRETTE**

3675

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Jean-Louis Verrette.

3680

**PAR M. JEAN-LOUIS VERRETTE:**

Rebonsoir, madame la Présidente.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3685

Pouvez-vous parler doucement...

**PAR M. JEAN-LOUIS VERRETTE:**

3690

Je vais essayer, mais ce n'est pas mon style.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3695

... parce que nos traductrices en montagnais ont de la misère à suivre. Faites des pauses entre vos phrases.

**PAR M. JEAN-LOUIS VERRETTE:**

3700

Deux (2) petites questions très courtes, et comme vous avez vu tout à l'heure, ça ne soulèvera pas des passions comme les questions territoriales ou environnementales.

3705

La première porte sur une question de dimensionnement, et probablement que j'ai mal compris, c'est pour cette raison-là que je pose la question. Il est question que la prise d'eau qui débouche sur la galerie d'amenée sur la turbine a une capacité de trois cent trente mètres cubes-seconde (330 m<sup>3</sup>/s); je pense qu'on voit ça à la page 3-17, à peu près.

Et un peu plus loin dans le texte, on dit que la turbine peut fonctionner à trois cent soixante mètres cubes-seconde (360 m<sup>3</sup>/s).

3710

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Donc vous aimeriez comprendre comment on peut faire ça.

3715 **PAR M. JEAN-LOUIS VERRETTE:**

Vous avez tout saisi.

3720 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Arnaud. Monsieur Gaudette.

**PAR M. MICHEL GAUDETTE:**

3725 Pour la prise d'eau, pour être précis, elle va pouvoir passer trois cent soixante mètres cubes-seconde (360 m<sup>3</sup>/s) sans aucun problème. C'est un peu un jargon interne, où à un moment donné, on parle de valeur nominale. Le débit d'équipement, c'est le débit nominal de trois cent trente mètres cubes-seconde (330 m<sup>3</sup>/s), et la prise d'eau a été conçue nominale-  
3730 ment pour trois cent trente (330 m<sup>3</sup>/s), mais elle va accepter sans problème trois cent soixante mètres cubes-seconde (360 m<sup>3</sup>/s).

**PAR M. JEAN-LOUIS VERRETTE:**

3735 En gros, c'est ce que j'avais saisi. Donc, la capacité de la prise d'eau est de trois cent soixante mètres cubes-seconde (360 m<sup>3</sup>/s).

3740 La deuxième question, encore une fois quelque chose de très pointu, lorsqu'on regarde le fonctionnement des turbines, on constate qu'elles ont une plage de variations qui est énorme; chaque turbine semble fonctionner, d'après les chiffres, entre un débit qui varie de cent (100 m<sup>3</sup>/s) jusqu'à cent quatre-vingts (180 m<sup>3</sup>/s), ça me paraît énorme.

3745 Alors la courbe de rendement, habituellement, en prend pour son rhume dans un cas semblable, et je présume qu'Hydro-Québec ne veut pas faire fonctionner son système avec des rendements faibles.

Entendons-nous, en hydraulique, une turbine qui diminue son rendement, je sais pas, de un (1%) ou deux pour cent (2%), c'est déjà beaucoup.

3750 Alors il existe des courbes de rendement de ces turbines-là, et j'aimerais savoir si Hydro-Québec possède ces courbes.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Arnaud.

3755 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Explication!

**PAR M. MICHEL GAUDETTE:**

3760

Le transparent MG 4.8, la courbe de rendement dont parle monsieur, c'est la suivante. Pour un groupe Francis, vous avez le débit turbiné et on a mis jusqu'à cent quatre-vingts mètres cubes-seconde (180 m<sup>3</sup>/s); si on multiplie par deux (2), ça fait trois cent soixante mètres cubes-seconde (360 m<sup>3</sup>/s).

3765

Et on a le rendement de la machine.

3770

Si on veut exploiter la machine dans son meilleur rendement, c'est dans la zone qui est plus cent vingt-cent quarante mètres cubes-seconde (120 m<sup>3</sup>/s-140 m<sup>3</sup>/s), où on a le meilleur rendement, et on peut s'approcher, c'est sûr que l'échelle est un peu loin, mais on peut s'approcher, dans les meilleurs groupes, à près de quatre-vingt-quinze pour cent (95%) de rendement. On parvient pas à récupérer toute l'énergie, mais on en récupère une bonne partie.

3775

Donc on va être intéressé à exploiter la centrale autant que possible dans cette zone ou près de cette zone.

3780

Par contre, vous remarquez que lorsqu'on pousse la machine, on a mis un peu de rouge, c'est pour deux (2) raisons. C'est qu'à ce moment-là, on perd du rendement, on descend vers quatre-vingt-dix pour cent (90%) et aussi, c'est une zone potentielle de cavitation.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Qui veut dire?

3785

**PAR M. MICHEL GAUDETTE:**

3790

Qui veut dire, la cavitation, j'attendais un peu la question, c'est qu'à ce moment-là, il y a une zone - ce qui se passe sur la machine, c'est qu'on va commencer à abîmer la machine, on va commencer à lui enlever du métal, par une zone où la pression d'eau, il y a de l'air qui se forme, il y a pas juste de l'eau, il y a de l'air qui vient créer un phénomène d'attaque du métal.

3795

Par contre, on va y aller si la demande le justifie, on n'arrêtera pas la machine en disant, on va pas la laisser ici et il manque de puissance pour répondre à la demande. Donc exceptionnellement, c'est pour ça qu'on mentionnait quelques jours à quelques semaines, lorsque c'est justifié, on va pousser la machine à ce moment-là à cent quatre-vingts (180 m<sup>3</sup>/s), ainsi que l'autre machine. Donc on va être à trois cent soixante (360 m<sup>3</sup>/s).

3800

Les autres zones, c'est plus vous vous déplacez, plus vous réduisez le débit, plus vous perdez du rendement. Et même, il y a d'autres zones d'instabilité qui peuvent survenir.

Ce qui arrive dans les écoulements, on peut penser, comme similarité, à tout écoulement, il y a une zone de variation, pensez à de l'air, c'est de l'écoulement aussi, c'est de l'écoulement d'air, quand on s'approche de ce qu'on appelle la vitesse du son, il y a aussi de la turbulence.

3805

Donc tout dépendant où on est, il peut y avoir de la turbulence. Donc on exploite autant que possible ici.

**PAR M. JEAN-LOUIS VERRETTE:**

3810

Parfait, ça répond entièrement à ma question.

Est-ce qu'on pourrait voir cette courbe ou est-ce que l'Hydro-Québec peut déposer cette courbe?

3815

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Hydro-Québec va déposer tous les transparents qu'elle présente, et c'est pour ça qu'on mentionne également le numéro presque de façon systématique, pour qu'on puisse s'y retrouver également dans les transcriptions que vous pourrez lire dans les centres de consultation ou sur notre site Internet dès qu'elles seront disponibles.

3820

**PAR M. JEAN-LOUIS VERRETTE:**

3825

D'accord, excellent.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Au revoir.

3830

---

**DANNICK COPEAU**

3835

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Dannick Copeau, s'il vous plaît.

3840

**PAR M. DANNICK COPEAU:**

3845 Rebonsoir. C'est une question concernant le remplissage du réservoir, du futur réservoir. Hydro-Québec a annoncé à Baie-Comeau que le remplissage du futur réservoir serait étalé sur une période de deux (2) mois plutôt que de deux-trois (2-3) semaines.

Quel sera l'impact de cette décision sur les échéanciers, sur l'exploitation de la centrale; est-ce que la mise en service va être plus tard.

3850 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Arnaud.

3855 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Aucun impact.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3860 Aucun impact. Et vous ne mettez pas en service la centrale tant que le réservoir ne sera pas rempli?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

3865 Oui, mais on a tout le temps pour mettre la centrale en service.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

3870

**PAR M. DANNICK COPEAU:**

Une autre question sur l'équilibre du milieu naturel, le retour à un certain équilibre.

3875 La rivière Tournustouc et le lac Sainte-Anne représentent des milieux naturels qui ont fortement été perturbés dans les années cinquante, et qui ont subi des conditions hydrauliques extrêmes au cours des années, soit un marnage exceptionnel de vingt-six mètres (26 m) pour le lac et des changements importants de débit dans la rivière, sans compter les impacts de tout cela sur la faune.

3880

On a aussi vécu cela dans d'autres rivières de la région, en particulier la rivière Betsiamites.

3885 Ma question: combien de temps a-t-il fallu à l'écosystème du lac Sainte-Anne et à celui de la rivière Tournustouc pour retrouver un certain équilibre ou stabilité après la mise en eau initiale, dans les années cinquante.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Arnaud.

3890

**PAR M. CLAUDE TESSIER:**

Bon ça, c'est quand même une question assez vaste. Je dirais que lorsque le réservoir Sainte-Anne a été créé, en 1957, il y a eu le même phénomène que ce qu'on retrouve dans la proposition de l'avant-projet, c'est-à-dire qu'il y a eu de l'ennoisement d'une certaine superficie, et au niveau disons des poissons, commençons par cet élément-là, au niveau des poissons, il y a eu pendant au moins cinq (5) à dix (10) ans une augmentation très importante de la production de poissons, d'omble de fontaine dans le réservoir Sainte-Anne.

3895

D'ailleurs, ceux qui connaissent le réservoir Sainte-Anne depuis cette période-là ont probablement vécu une qualité de pêche pendant une bonne quinzaine d'années, entre 1965 et 1975, parce qu'il y a eu une production biologique fort importante par l'apport de matière organique dans le réservoir.

3900

Alors ça, c'est peut-être l'effet marquant de la création du réservoir.

3905

Et je pourrais faire l'analogie avec la création, la proposition qu'Hydro-Québec a d'agrandir ce réservoir-là. Là aussi il y aura, pendant une période d'environ une dizaine d'années, une croissance importante dans la production de poissons; et puis quand je dis dans la production de poissons, c'est pas en termes nécessairement uniquement de nombre, mais aussi de grosseur de poissons, puisque l'alimentation va être importante durant ces années-là.

3910

Après une certaine période, je dirais, si vous voulez parler de la période d'équilibre, je dirais pour le vingt-deux kilomètres carrés (22 km<sup>2</sup>) du réservoir Sainte-Anne, cet équilibre-là va être atteint après six (6) ou sept (7) ans, environ, où là la production disons de poissons va atteindre son équilibre disons semblable au milieu naturel.

3915

Pour le reste, je dirais que pour l'érosion des rives du réservoir Sainte-Anne actuel, ça a été je pense un des phénomènes qui devait être visible, les principales activités d'érosion dans le réservoir ont dû être notées durant les cinq (5) premières années. Après, on a atteint probablement un équilibre dans le réservoir.

3920

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ça complète l'information?

3925

Ça va, monsieur Copeau?

**PAR M. DANNICK COPEAU:**

3930

C'est beau, merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3935 Merci, bonne fin de soirée.

---

**ROBERT VACHON**

3940

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Robert Vachon.

3945 **PAR M. ROBERT VACHON:**

Pour les futurs pylônes, que je vous parle. Pourquoi que l'Hydro ne met pas ses pylônes ou les lignes en dessous des terres.

3950 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Arnaud.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

3955

Alors Hydro ne met pas ses pylônes sous terre pour des raisons de coût. On a fait l'expérience d'une traversée sous-fluviale, il y a pas si longtemps, et on sait que c'est des projets qui coûtent extrêmement chers.

3960

Et actuellement, on a comme moyen de transport différentes gammes de pylônes qu'on essaie d'harmoniser en fonction des territoires qu'ils traversent ou des communautés qu'ils traversent.

3965

Mais pour l'instant, à part la distribution dans les villes, on ne transporte pas l'énergie électrique en général sous terre, sur des grandes distances.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3970 Donc les travaux, enfin l'innovation que vous avez pu effectuer au cours des dernières années, c'est entre autres les pylônes à apparence améliorée, le monopoteau?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Exact.

3975 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et est-ce qu'on peut dire que ce n'est pas parce que la technologie n'existe pas, la technologie d'enfouissement n'existe pas qu'on ne le fait pas, c'est une technologie qui existe, mais c'est parce qu'elle est trop coûteuse?

3980

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

C'est-à-dire qu'on pourrait, on pourrait définitivement, on peut dire que maintenant qu'on a fait un projet comme la traversée sous-fluviale, on pourrait transporter de l'énergie à haute tension sous terre.

3985

Mais le problème, le problème se complique, c'est que sous terre, il faut isoler les conducteurs. Donc il suffit pas simplement de mettre les câbles dans la terre, il faut qu'ils soient dans une gaine, isolés avec de l'huile et donc, c'est ça qui rend les coûts prohibitifs.

3990

Tous les pays du monde se penche sur cette problématique, surtout dans les pays très industrialisés où l'espace est très cher, et jamais personne n'a encore été de l'avant, vu le coût exorbitant.

3995 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Donc dans le dossier actuel, dans le projet actuel, il n'est pas envisagé aucunement que la ligne à soixante-neuf (69) kV, parce que c'est celle qui est présentée dans ce projet, soit enfouie, non plus qu'il n'est pas envisagé, dans un projet futur qui n'est pas soumis à cette évaluation, je parle de la ligne à trois cent quinze (315) kV, d'envisager un enfouissement?

4000

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Non madame.

4005

**PAR M. ROBERT VACHON:**

Je crois qu'Hydro fait assez d'argent pour mettre des études.

4010 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

En tout cas là, vous avez eu une réponse à l'effet qu'ils n'envisagent pas de le faire, pour des raisons de coûts.

4015 **PAR M. ROBERT VACHON:**

Mais je crois qu'il fait des milliards de profit.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

4020

Là, vous êtes en train de me donner une opinion, c'est pas le moment de me donner des opinions.

**PAR M. ROBERT VACHON:**

4025

Mais je pose la question à l'Hydro.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

4030

Alors vous voulez, dans le fond vous demandez à Hydro: compte tenu des profits que vous pouvez réaliser, est-ce qu'une partie de ces fonds ne pourrait pas être investie au développement d'une technologie de câbles souterrains.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

4035

Alors effectivement, nous avons actuellement, comme vous le savez, un centre de recherche qui s'appelle l'Institut de recherche d'Hydro-Québec, qui fait des recherches dans le domaine du transport de l'énergie électrique. On a même, dans le passé, développé ce qu'on appelle la filière à hydrogène, qui consiste à transporter de l'hydrogène au lieu de transporter de l'électricité.

4040

Donc pour l'instant, on est dans recherche et développement, et Hydro-Québec ne fait pas des milliards de profit, malheureusement.

4045

**PAR M. ROBERT VACHON:**

Avec tant d'années, je pense qu'il fait des profits.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

4050

Alors monsieur Arnaud vous a donné l'information. Vous pouvez ne pas être d'accord, mais c'est pas le moment de l'exprimer.

**PAR M. ROBERT VACHON:**

4055

Donc pour les futurs pylônes, ils devraient exercer, je pense.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

4060

Je vous invite à venir nous le dire le 12 mars, quand il sera temps d'entendre l'opinion de la population.

**PAR M. ROBERT VACHON:**

4065 Pour le 12 mars, je ne serai pas là, je serai dans la forêt. À moins qu'ils viennent me chercher.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

4070 Transmettez votre message à quelqu'un qui pourra venir nous le livrer ou envoyez-nous par écrit, et même si vous ne venez pas le présenter, la Commission le considère dans les mémoires reçus. D'accord?

**PAR M. ROBERT VACHON:**

4075 Pour bien fermer, pour conclure la conclusion, je remercie tout le monde, promoteur, et analystes, et le personnel-ressource. Bonsoir.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

4080 Bonsoir.

---

4085 **QUESTIONS DE LA COMMISSION**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

4090 Alors il nous reste quelques minutes, on a encore deux (2) questions, je crois.

**PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:**

4095 Je vous amène au Brésil! Alors pourriez-vous s'il vous plaît mettre sur le projecteur les histogrammes présentant les gaz à effet de serre pour les filières, l'analyse comparative des différentes filières.

4100 Monsieur Tessier, vous nous avez dit, lors de la présentation de cette figure, que les données provenaient d'études internationales. Est-ce que vous savez où ont été prises les données, est-ce que ça vient de données américaines ou d'exemples? De quel pays viennent ces exemples-là, en ce qui concerne les réservoirs.

**PAR M. CLAUDE TESSIER:**

4105 OK. Je dois vérifier.

**PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:**

Bon. Alors vous pourrez revenir là-dessus. Est-ce que vous avez l'information ce soir même?

4110

**PAR M. CLAUDE TESSIER:**

Je pense que oui.

4115

**PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:**

OK, on va l'attendre.

4120

**PAR M. CLAUDE TESSIER:**

J'ai pas la référence exacte ici; il faudrait que je la communique plus tard.

**PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:**

4125

D'accord. Maintenant, c'est parce que je fais référence, le rapport de la Commission mondiale des barrages, qui indique qu'il y a un volume des émissions, le volume des émissions de gaz à effet de serre est variable:

4130

"Les données préliminaires d'une étude de cas sur un barrage hydroélectrique au Brésil montrent que le volume brut des émissions est important comparé à celui de centrales thermiques."

4135

Alors quand on a lu ça, on s'est demandé, est-ce que c'est comparable, les réservoirs du Québec versus les réservoirs du Brésil. Parce que, est-ce que vous savez si les réservoirs du Brésil ont l'habitude de faire les coupes, enlever tout ce qui est matière organique avant de procéder au remplissage, d'une part, et d'autre part, est-ce que vous avez un comparable en ce qui concerne la biomasse, ce qui est végétal, biodisponible, qui peut se décomposer sur une surface donnée, au Brésil versus le territoire de la Côte-Nord par exemple.

4140

Est-ce que vous avez ces informations-là qui pourraient nous donner un indice si, effectivement, l'information transmise dans le rapport de la Commission mondiale, bien, est applicable ou non aux conditions du Québec.

Monsieur Arnaud.

4145

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Oui, c'est une question où on n'a pas la réponse tout de suite, mais je pense que si vous nous donnez accès à la référence, les gens chez nous participent à cette Commission mondiale

4150 des barrages, et je serais moi-même très intéressé de comprendre d'où vient cette information et surtout de savoir dans quelle mesure - c'est-à-dire de la contextualiser.

**PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:**

4155 Alors c'est dans ce sens-là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

4160 Juste dire que c'est dans un sommaire, c'est le sommaire parce que le rapport est en anglais, mais c'est un sommaire qui est en français.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

4165 Oui, oui. Mais il y a pas, enfin on va vérifier, madame Journault, mais à ma connaissance, il y a aucun pays au monde qui nettoie ses barrages avant de faire des ennoissements.

**PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:**

4170 Non, d'accord, mais je parle de coupes comme vous proposez.

4175 Alors ici, vous faites une proposition d'enlever une grande quantité de matière, en tout cas d'arbres, tout ça, mais il reste quand même de la matière végétale au sol, on comprend, mais c'est pour faire le comparable entre, en tout cas, ce qui est biodécomposable, ce qui peut se décomposer ici versus la masse végétale, le carbone disponible dans des endroits comme au Brésil, où on sait qu'il y a quand même une végétation beaucoup plus luxuriante.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

4180 On a certainement de l'information, surtout sur le Brésil, c'est un pays qu'on connaît assez bien.

**PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:**

4185 D'accord. Je veux continuer, s'il vous plaît.

**PAR M. CLAUDE TESSIER:**

4190 J'aimerais rajouter que dans ces pays, généralement la couche de sol est très mince, comparativement à notre couche de matière végétale qu'on a ici. Donc pour vous donner une indication, lorsqu'il y a un réservoir qui est créé, il reste que malgré le fait qu'on a une végétation luxuriante, la matière organique qui est déposée au sol est relativement mince.

**PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:**

4195 On va attendre quand même là-dessus.

Maintenant, je continue. Est-ce que vous avez des données quant à l'émission de gaz à effet de serre; est-ce que vous faites des études pour vérifier ça, ici au Québec, vos réservoirs, comment ils en produisent, ou vous vous fiez uniquement à la littérature?

4200

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

De mémoire, madame Journault, je pense que quand on a présenté Sainte-Marguerite, on avait des chiffres qui venaient de nos études. Je vous promets de faire la recherche et de vous en avertir.

4205

**PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:**

C'était ça qu'on voulait avoir de vous.

4210

Maintenant, j'ai une autre question. En ce qui concerne la section où le débit serait modifié, est-ce que ce serait possible de nous présenter sommairement comment vous voyez l'impact sur le brochet.

4215

**PAR M. CLAUDE TESSIER:**

Premier élément que j'aimerais dire, c'est que le grand brochet provient probablement du réservoir Manic-2, de même que la majorité des espèces qu'on retrouve dans ces secteurs-là, et le grand brochet, c'est une espèce dont la facilité de reproduction est reconnue dans les réservoirs et dans les plans d'eau.

4220

Tous les réservoirs de la Baie-James ont des populations de brochet qui sont très abondantes, malgré le marnage, malgré le fait qu'il n'y ait pas d'herbier. Souvent, dans ces réservoirs-là, il n'y a que les débris ou les arbres qui sont restés sur place.

4225

Et ça a été une des découvertes, si on veut, du suivi du complexe La Grande, que le grand brochet se reproduisait malgré un habitat qui n'était pas, théoriquement, aussi bon que prévu, et se débrouille même très bien.

4230

Donc le pouvoir d'adaptation de cette espèce-là dans le réservoir Manic-2 et aussi dans la rivière Toulnostouc n'est pas à démontrer.

La fluctuation, le seul effet qu'on a dans la rivière Toulnostouc, dans la zone à débit modifié, c'est la fluctuation due à la gestion de la centrale. Donc le brochet devra s'adapter à ces fluctuations-là.

4235

4240 On n'a pas trouvé de zones de reproduction dans le rivière Tournustouc, dans notre zone d'étude; on pense que le grand brochet se reproduit certainement dans le réservoir Manic-2, il peut se reproduire également dans la rivière Tournustouc jusqu'au kilomètre 48. Il va pouvoir se reproduire encore à l'avenir.

Le seul effet notable qu'on pourra observer, c'est qu'il devra se déplacer localement, en fonction de cette fluctuation dans la journée.

4245 J'aimerais peut-être rappeler que la fluctuation du niveau dans la rivière Tournustouc, à l'endroit où se trouve le grand brochet, est de moins d'un mètre (1 m) en dedans d'une période d'une (1) heure. Donc il y a pas d'impact qui pourrait être causé nécessairement par des individus qui seraient captifs.

4250 Grosso modo, c'est l'effet qu'on peut voir sur le grand brochet.

**PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:**

Merci.

4255

---

**MOT DE LA FIN**

4260 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

4265 Alors nous avons passé plusieurs jours ensemble, à Baie-Comeau et à Betsiamites. Nous avons quand même eu une forte assistance, à peu près quatre cent cinquante (450) personnes, quarante-cinq (45) personnes en moyenne par soir, ce qui démontre qu'il y avait un intérêt de la population à poser des questions tant à Hydro-Québec qu'aux personnes-ressources qui nous ont accompagnés tout au cours de ces audiences. Je tiens à les remercier tous de leur participation.

4270 Donc nous nous quittons ce soir mais pour nous revoir le 12 mars prochain, où il vous sera possible de nous présenter vos mémoires, donc de nous livrer votre opinion sur ce projet, et nous espérons vous y voir en grand nombre.

4275 Je vous informe que tout ce que nous avons discuté et tout ce qui a été dit pendant les séances publiques est retranscrit et sera disponible dans nos centres de consultation déjà, en tout cas surveillez, probablement que dès demain ou après-demain, on devrait avoir déjà les transcriptions de la semaine dernière, et les transcriptions de cette semaine devraient être disponibles au plus tard, en tout cas on a cinq (5) jours à une (1) semaine de délai avant de les obtenir, mais surveillez soit notre site Internet ou dans les centres de consultation.

4280 Je tiens à vous remercier tous de votre participation, je suis très satisfaite, en tout cas personnellement, de ces audiences, et je n'ai qu'à vous dire niat et au revoir à tous les autres.

Merci et bonsoir, soyez prudents pour le retour.

4285

---

Je soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

4290

FLORENCE BÉLIVEAU,  
Sténotypiste officielle.

4295